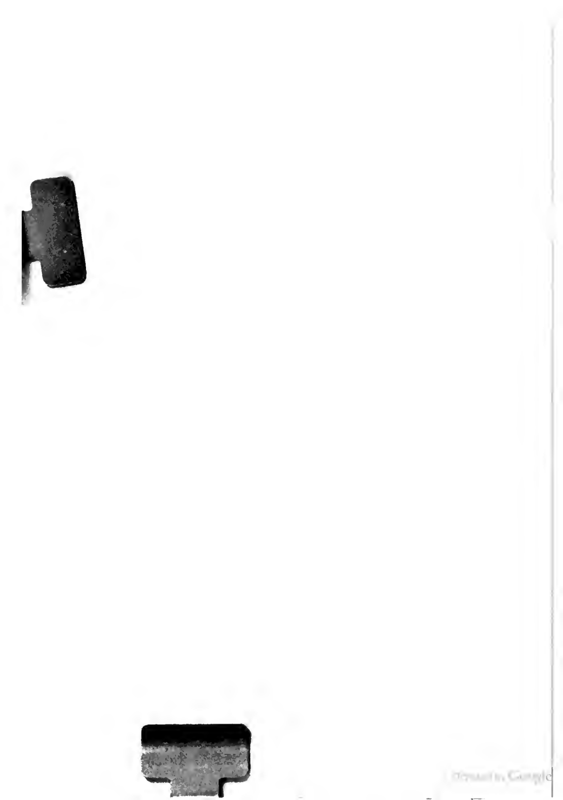


RAPPORT

SUR LES

PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE STATISTIQUE DU ROYAUME D'ITALIE

PRÉSENTÉ

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE DE LA HAYE

PAR

LE D.r P. MAESTRI.

FLORENCE,
IMPRIMERIE DE G. BARBÈRA.
Via Faenza, N. 66
1869.

RAPPORT

SUR LES

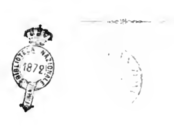
PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE STATISTIQUE DU ROYAUME D'ITALIE

PRÉSENTÉ

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE DE LA HAYE

PAR

LE D.r P. MAESTRI.



FLORENCE,
IMPRIMERIE DE G. BARBÈRA.
Via Faenza, N° 66.

1869.

RAPPORT

AU CONGRÈS DE STATISTIQUE DE LA HAYE.

Messieurs,

A Berlin, en 1863, comme à Florence en 1867, les délégués de tous les gouvernements de l'Europe eurent à discuter longuement et minutieusement sur la meilleure organisation à donner aux bureaux officiels de Statistique et sur le degré d'autonomie ou de dépendance que ces bureaux devaient avoir à l'égard de l'administration gouvernementale. Cela regarde principalement les progrès des institutions statistiques destinées, non seulement à éclairer les gouvernements et à fournir des éléments certains aux sciences économiques et morales, mais encore à guider l'opinion publique et en même temps à en manifester les tendances et à en motiver les jugements. Grâce aux congrès internationaux, la Statistique est en voie de devenir une magistrature scientifique, qui dans ses jugements sait se rendre supérieure aux passions et même aux intérêts politiques. Mais en laissant de côté ces aspirations de l'avenir et en nous renfermant dans les modestes limites du présent, nous devons faire observer comment les séances périodiques et solennelles des réunions statistiques internationales ont rendu nécessaires et ont même facilité la comparaison des différentes méthodes suivies par les gouvernements civilisés, soit pour aider la connaissance des faits, soit pour en contrôler leur exactitude, soit pour en faire un résumé net et ordonné et une exposition concluante. Les avantages que toute statistique officielle peut retirer de cette continuelle comparaison, et de l'émulation qui en dérive nécessairement, sont évidents. Ce qui importe le plus c'est qu'en généralisant les bonnes méthodes statistiques, en les rendant communes et familières et en rapprochant les expositions et les rapports des faits économiques et sociaux vers une uniformité rationnelle, on arrive à donner un commencement à ces résumés, à ces comparaisons et à ces conclusions qui, nous élevant au-dessus des jugements purement empiriques ou spéciaux, pourront nous conduire à la découverte des lois générales, qui régissent l'ensemble si compliqué des faits humains.

Si les institutions statistiques sont maintenant regardées par tous les peuples civilisés comme un élément indispensable de tout gouvernement rationnel, il est clair qu'elles ont une importance toute spéciale pour un État nouveau, comme le nôtre qui, s'élevant sur les ruines du passé, ne peut se guider d'après les traditions séculaires. Il doit suivre l'inspiration d'une nouvelle nature et rechercher les enseignements d'une nouvelle expérience. La statistique dans un royaume, tel que le nôtre, constitué depuis si peu d'années, doit examiner avec le plus grand soin les éléments hétérogènes et contraires, qui naissent naturellement du passage de l'état ancien à l'état nouveau et s'efforcer d'aider les transformations des parties qui, d'abord disjointes et difformes, étaient soumises aux lois d'une constitution forcée et artificielle et qui, se cimentant peu à peu, formeront une unité solide, durable et homogène. Il ne faut donc pas oublier, que, principalement dans ces premiers dix ans, la statistique italienne n'a pas eu, comme cela arrive dans presque toutes les autres statistiques européennes, à suivre la ligne continue des faits prévus; mais elle s'est trouvée en présence d'un travail de transformation, dans lequel les forces souvent les plus opposées et les tendances les plus diverses semblent créer un conflit et une confusion, où il n'est pas toujours aisé de distinguer et de déterminer les forces et les directions qui en résultent. A cela viennent s'ajouter encore les difficultés pratiques et naturelles dépendant de la nouveauté, nous ne dirons pas des études statistiques

en Italie, mais d'enquêtes statistiques vastes, publiques et faites avec ordre, dans lesquelles chacun sent la nécessité et l'utilité d'une preuve véridique et complète. L'organisation actuelle de notre statistique n'est pas, comme dans la plupart des anciens gouvernements, fondée sur un ensemble d'indices et de faits, qui ne se manifestent qu'aux employés du gouvernement, à qui seul est confiée la fonction de scruter et de vérifier les conditions sociales. L'idée qui inspira le sage décret du 9 octobre est précisément le contraire; c'est l'idée du pays qui s'étudie lui-même, par l'intermédiaire de ses propres délégués, et qui se montre spontanément à ceux qui sont chargés de résumer et de publier les conclusions réelles de l'enquête populaire. Il n'est pas douteux que ce soit là la meilleure, ou plutôt même l'unique manière de s'assurer complètement des faits; mais ce système, qui à la plus haute valeur scientifique joint la plus haute valeur morale, présente de grandes difficultés, car les difficultés naissent de sa perfection même. Toute grande enquête statistique réglée d'après cette méthode et fondée sur le concours fidèle des juntes municipales et provinciales de statistique, constituées par élection, prend, pour ainsi dire, le caractère d'un plébiscite scientifique, puisque les juntes mêmes de statistique ne peuvent opérer utilement qu'avec le concours spontané de tous ceux qui sont intéressés dans l'enquête. Ce mode direct, sincère, confiant de requérir de la généralité des citoyens les aveux et les révélations des faits, doit naturellement donner des résultats proportionnés au concours que l'opinion publique prête à l'enquête et à la persuasion que les opérations des institutions statistiques sont impartiales et n'ont d'autre but que d'établir des vérités d'une utilité générale.

Ce léger aperçu laisse facilement deviner quelles ont été les difficultés qui, dans certaines matières, contrarièrent les recherches statistiques et rendirent leurs résultats peu concluants, tandis que dans quelques autres matières on put marcher d'un pas rapide vers des conclusions satisfaisantes. Ainsi la grande recherche démographique qui a été instituée d'après la méthode populaire, à peine l'unité nationale proclamée, a pleinement répondu à l'attente générale, en produisant en effet les grands résultats qu'on en attendait, et elle donna en même temps un ferme et solide point de départ et de comparaison aux études suivantes.

Le premier recensement général de la population du royaume fut achevé le 31 décembre 1861, et ses résultats furent réunis en trois volumes. Cette enquête sur le nombre des habitants, fondement de tout l'édifice statistique, au lieu de rester isolée, devait être accompagnée d'autres études de comparaison et de complément, conseillées par les nécessités de la science et par les besoins de l'administration. C'était en effet perdre presque tout le fruit du recensement général, si à l'énumération et à l'enregistrement ou contrôle des habitants on n'avait pas ajouté aussitôt l'annotation successive des changements ou, comme on dit, des mouvements, c'est à dire la démonstration annuelle des naissances, des décès, des mariages. Dans tous les pays de l'Europe civilisée, les deux opérations procèdent de concert: le recensement entièrement renouvelé à un intervalle d'un ou de deux lustres et le mouvement de la population noté annuellement. Si par la première recherche on reconnait directement le nombre total des habitants à un moment donné, la seconde, qui est la suite de la première, nous en présente les variations successives, et toutes deux concourent à former les archives complètes des notices positives et certaines, qui permettent de conjecturer avec connaissance de cause l'action que les faits cosmiques et les événements politiques et sociaux exercent sur la vie humaine. Le travail sur le mouvement de la population comprend à lui seul sept volumes.

Mais la démographie ne pourra jamais nous donner toutes les indications qu'on a coutume d'en retirer, si la topographie n'est pas mieux déterminée et si la météorologie, à laquelle la Direction de Statistique a déjà mis la main, n'est pas mieux connue. Depuis quatre ans déjà on a fait sans interruption, avec des instruments propres à comparer et avec le concours d'hommes experts dans la science, des observations météorologiques entreprises en quarante six Stations, dont les résultats successivement obtenus commencent à devenir concluants.

Une Commission hydrographique, qui se propose de considérer nos cours d'eau sous le point de vue de l'agriculture, de l'industrie, de l'hygiène et de la sûreté publique, a déjà commencé ses travaux sur la topographie italienne. Les études de la Commission sont faites de manière à être en connexion ou liaison avec celles, qui depuis plusieurs années se poursuivent en Suisse, avec autant de zèle que d'intelligence, sur les torrents et les fleuves des Alpes. C'est surtout pour la topographie que le concours des ingénieurs des mines et du génie civil, à qui l'on doit déjà de précieuses observations, deviendra utile, ainsi que celui des ingénieurs militaires, qui, avec tant de sollicitude et un si brillant succès, s'adonnent au travail de la grande carte de l'Italie. Il n'est pas besoin de faire remarquer ici, comment de l'exacte corrélation entre les études topographiques et démographiques on peut se former des règles certaines sur la meilleure circonscription administrative que l'on désire et que l'on attend depuis si longtemps envain.

On a commencé une statistique sur les eaux potables et mené à bonne fin une autre statistique sur les eaux minérales. Les recherches et l'examen de ces dernières sont accompagnés d'un grand nombre d'indications sur l'analyse chimique, sur l'emploi médical et sur l'usage industriel des eaux dans nos différentes stations thermales.

En fait de statistique médicale il n'a été possible de recueillir et de publier jusqu'ici que les notices relatives aux morts violentes, décrites dans un travail annuel, et aux victimes du choléra étudiées durant les deux dernières invasions de cette épidémie. La statistique sur l'instruction, qui d'abord n'existait pas et qui est cependant si importante dans les sociétés modernes, est presque achevée. Les six volumes publiés initièront les étrangers à la

connaissance de ce qui nous concerne en fait d'instruction et servirent à nous faire obtenir le prix à l'Exposition de Paris et à démontrer au pays, sans réticences et sans craintes, quelles étaient ses conditions intellectuelles et morales. En associant les forces des différentes administrations on devrait les faire converger sur cette question de la statistique intellectuelle et morale qui, partant des rapports entre les populations et les écoles, doit remonter aux rapports entre les écoles et les institutions religieuses, pour arriver enfin au dernier rapport entre l'état démographique et intellectuel des populations et les conditions de la statistique judiciaire, criminelle et pénitentiaire.

Dans un volume se trouvent consignées les recherches entreprises sur une des plus nobles institutions de notre temps, je veux parler des *Sociétés de secours mutuel*, par lesquelles non seulement on vient en aide à la pauvreté, mais on prévient encore la misère. Cette institution, contrairement à beaucoup d'autres du même genre, naquit spontanément parmi les classes populaires, qui en profitent, et ne demandent à l'administration que l'assurance de la liberté. La statistique des *Caisses d'épargne* nous révèle comment ces institutions bienfaisantes se sont peu à peu fait jour parmi nous, et comment, dans beaucoup de parties du royaume, elles ont atteint un degré éminent de prospérité, remplissant même, près de nos caisses les plus importantes, l'office d'établissements spéciaux de crédit pour lesquels elles ont immobilisé une partie de leur capital.

Une autre publication de la Direction de Statistique a pour but de faire connaître le mouvement des capitaux appliqués à l'industrie ou engagés dans des opérations de crédit par les sociétés anonymes ou en commandite etc. Cette revue nous conduit à juger comment se développe parmi nous l'esprit d'association et quel est le caractère des entreprises qui ont pris naissance dans ce premier mouvement économique du pays. Quelques-unes des industries, dont les produits sont plus évidents, purent avec certitude être soumises à des recherches périodiques, comme on l'a fait pour les constructions navales et pour le commerce maritime, dont on peut dire qu'elles sont maintenant arrivées à une organisation statistique certaine.

La statistique du mouvement de la navigation se compose de onze volumes. Elle comprend les années 1861-68 et embrasse les bâtiments nationaux, aussi bien que les bâtiments étrangers, qui fréquentent les ports du royaume, et les navires sous pavillon national, qui pour cause de trafic direct ou indirect, visitent les États étrangers.

Le Bureau de Statistique est redevable au Ministère de la Marine de la courtoise transmission des données précieuses de cette recherche. Elle doit aussi à la complaisance du Ministère de l'Intérieur les notices sur les institutions de bienfaisance du royaume, par lesquelles elle termine, dans une série de publications, sa revue sur l'assistance publique. Mais plus compliqué, à cause de la multiplicité des éléments, et plus difficile à cause des défiances suscitées par les nécessités financières du pays devint le sujet qui regarde les industries manufacturières et agricoles, pour lesquelles l'État à dû établir une statistique propre, légale et efficace, au moyen des cadastres ou registres fonciers et des rôles sur la taxe du revenu. Cette concurrence de la statistique financière, faite dans le but direct de répartir et d'exiger les impôts au moyen d'instruments et sur des bases que la loi a exactement déterminés, et que ceux qui sont intéressés ont dû examiner et étudier, fait presque évanouir tout dessein de faire une recherche nouvelle et indépendante sous l'aspect purement économique et scientifique et de la mener côte à côte et parallèlement avec les appréciations des cadastres sur les revenus fonciers et des declarations discutées et confrontées de tous les autres revenus industriels et professionnels.

La continuelle comparaison entre les résultats des taxes et ceux qu'on obtiendrait directement ou par de raisonnables inductions s'appuyant sur des faits avoués et révélés avec le concours des citoyens, ne pourrait paraître impartiale et resterait sans effet pratique et immédiat. Selon les doctrines, trop aisément oubliées de nos vieux administrateurs, la base de l'impôt foncier, déduite des sages estimations d'experts et qui se rapporte à une même date, ne devait plus varier. Dans ces conditions il était possible de faire une statistique agricole, qui révélât les augmentations successives de la production et de la valeur foncière, sans craindre que l'impôt vînt à progresser et nous dirions presque à devenir le châtiment de la révélation d'une industrie prospère et croissante. Mais quant à présent l'impôt sur le revenu et sur les bâtiments se proportionnant année par année au revenu déclaré comme effectif, on ne peut espérer de tirer, d'après les déclarations statistiques des intéressés, des éléments de fait qui contredisent leurs dépositions légales.

Il est vrai qu'on pourrait toujours essayer de faire une statistique agricole; mais, outre qu'elle est des plus difficiles à cause de l'abondance des données, la diversité de formes que prend le travail et le salaire, la liaison naturelle, mais diversement graduée qui existe entre le sol, le capital, l'œuvre dirigeante et l'œuvre manuelle, le sujet a été rendu plus difficile encore et pour ainsi dire presque dangereux par la lutte opiniâtre et toujours active des divers systèmes de cadastres, qui divisent l'Italie, font naître des soupçons, des récriminations et donnent lieu à des comparaisons et à la crainte de voir remanier la péréquation provisoire actuelle.

Malgré cela, la Direction de Statistique n'a pas manqué de préparer, avec les précautions que lui suggéraient la prudence pratique et le dessein d'obtenir des renseignements certains, elle n'a pas manqué, disons nous, de tenter aussi le sujet si capital et si important des industries, comme le prouvent ses études sur les industries minières, où les recherches statistiques ont pu être puissamment aidées par la science exacte, représentée par le corps des ingénieurs des mines. Elle crut aussi pouvoir entreprendre la statistique des soies, sujet qui, par les

douloureuses vicissitudes de la production pendant ces dernières années, constituait un problème vital pour l'économie nationale, et faisait espérer que l'opinion, se préoccupant surtout de la nécessité de prompts remèdes, encouragerait les recherches entreprises. En effet, grâce au concours des Chambres de Commerce, il fut possible de publier des renseignements annuellement obtenus sur un sujet aussi important; toutefois d'après l'aveu des collaborateurs les plus distingués, ces renseignements se ressentent déjà eux aussi de l'influence des craintes financières.

Sous un régime représentatif, la statistique ne connait pas seulement les vues de l'administration, mais elle est appelée à répondre aux demandes des grands corps politiques, qui surveillent et contrôlent l'administration et accomplissent l'œuvre législative dans l'État. Les débats parlementaires reçoivent nécessairement leur impulsion des renseignements statistiques et les partis politiques eux-mêmes sont contraints de soutenir leurs principes par le témoignage des faits et de puiser dans l'étude de la statistique des armes mieux trempées. C'est surtout sous ce rapport que l'indépendance des institutions qui ont pour but de recueillir les renseignements statistiques est désirable; car l'impartialité n'est pas seulement nécessaire pour rassurer les citoyens, qui par leurs aveux concourent aux enquêtes scientifiques, mais elle est plus nécessaire encore à la préparation des lois et au perfectionnement des travaux parlementaires, où l'incertitude des données favorise et justifie presque les oppositions.

L'abondance des travaux statistiques publiés par le parlement dans les rapports préparatoires et dans les discussions est considérable, et la Direction de Statistique n'a pas omis de porter à la connaissance des Congrès internationaux cette partie si accréditée de la statistique italienne. Nous voulons cependant faire ici mention plus spécialement de ces travaux que la Direction a dû accomplir à l'occasion des discussions parlementaires et sur l'invitation directe qui lui fut faite par les membres du parlement, et parmi lesquels la publication des budgets provinciaux et communaux est surtout importante.

Cette statistique comprend une période de quatre ans pour les communes et de sept ans pour les provinces. Elle est enrichie d'un grand nombre de confrontations avec les faits des anciennes administrations, ce qui en augmente la valeur. Le rapport intime entre les finances de l'État et celles des provinces et des communes, avait induit la Junte parlementaire, chargée en 1868 d'étudier les nouveaux impôts, à rassembler les documents sur les finances communales et provinciales. Ceux-ci transmis ensuite à la Direction de Statistique devinrent comme le premier anneau d'une série de publications dont les administrateurs et tous ceux qui sont désireux d'étudier pourront tirer de très-grands avantages.

Pour terminer cette rapide revue il nous resterait à dire quelque chose sur les résultats des publications officielles, et sur les projets de travaux statistiques qu'on a ou qu'on devrait commencer, pour répondre aux désirs de la science et aux besoins de l'administration.

On a déjà indiqué que la Direction de Statistique s'est chargée avec plaisir de publier les statistiques commencées par d'autres ministères, ou celles dont le parlement a pris l'initiative. Toutes les fois qu'il lui a été donné de pouvoir prêter son concours à d'autres administrations, elle a tenu à honneur d'accepter ce surcroit de fatigue et de peine. Mais il faut dire que le subside nécessaire de la junte consultative étant venu à lui manquer, la Direction de Statistique ne put se charger de cette œuvre d'unification de toutes les recherches statistiques, unification qui certainement était dans la pensée du décret organique du 9 octobre 1861. Il ne parait donc pas convenable pour le moment d'entrer dans l'examen des différentes publications statistiques faites pendant les dix dernières années par les soins des diverses administrations de l'État, statistiques qui, comme on le comprend bien, sont en général subordonnées à une idée plutôt pratique, que scientifique, et paraissent quelque fois tendre plutôt à justifier l'action administrative, qu'à éclairer les études économiques et sociales.

Quant aux travaux statistiques qui sont en projet, il est clair qu'il faut les continuer avec soin sans quoi l'œuvre jusqu'ici accomplie resterait infructueuse. A l'égard des nouvelles études à faire, il est nécessaire de se rappeler que d'ici à deux ans il faudra renouveler le recensement général de la population, puisque les dix ans seront révolus au 31 décembre 1871, et l'espace de temps qui sépare un recensement de l'autre, malgré l'exemple accrédité de l'Angleterre, est déjà trop long pour un État qui commence à asseoir sa statistique et qui a le plus grand intérêt à relever les changements survenus par suite de la nouveauté de ses conditions, et qui a le plus grand besoin d'établir l'état civil des individus sur des bases solides.

Nous dirons, en terminant, que dans ces six dernières années, la Direction de Statistique a publié 48 gros volumes et plus de 12 volumes de petit format, et que par les soins de cette Direction pendant la même période, 60,000 volumes sur les statistiques officielles ont été distribuées aux grands corps de l'État, aux bibliothèques italiennes et étrangères, aux académies scientifiques et aux établissements et institutions d'instruction, tant étrangers que nationaux, aux bureaux de Statistique des différents États, aux sénateurs, aux députés et aux individus désireux de s'instruire. Les frais pour le service statistique se sont constamment maintenus dans la limite de 100,000 francs chaque année.

Il est nécessaire d'ajouter ici que, puisque les publications statistiques sont soumises par leur nature même, à de continuels suppléments et à des développements toujours nouveaux, qui étendent et complètent le sujet à traiter;

puisque d'années en années elles augmentent de volume, et exigent par cela même un travail de rédaction plus long et plus fatigant, il est naturel qu'elles exigent aussi une dépense relativement plus considérable.

Si aux charges qu'imposent ordinairement les publications, on ajoute celles qui peuvent survenir pour les nouvelles recherches statistiques entreprises dans l'intérêt de l'administration ou réclamées par le parlement dans le but d'éclairer quelque point important des conditions économiques et morales du pays, il est clair que la somme allouée est loin d'excéder les besoins.

Il faut même observer que l'administration n'aurait pas pu suffire aux nécessités d'un travail statistique plus étendu et plus complet, sans demander au parlement un supplément de fonds, si elle ne s'était efforcée de rendre les publications plus compactes, de diminuer leur format, de manière à offrir dans un plus petit espace et avec une dépense plus limitée, une plus grande abondance de tables et de notices, sans rien ôter en même temps à l'élégance de l'impression, ce dont il faut tenir compte dans de semblables publications. Et, bien que de 1862 à 1869 le travail et les publications statistiques se soient quadruplés, sans exagération, les dépenses cependant sont toujours restées les mêmes.

A ces économies indirectes faites par la Direction de Statistique il faut ajouter celles qu'elle a procurées indirectement aux autres Ministères (de la Marine, de l'Instruction publique, de l'Intérieur) en se chargeant de la rédaction et de la publication des statistiques qui sont de leur ressort. Si donc d'une part on a procédé hardiment à agrandir le champ des études statistiques, d'un autre côté on n'a rien épargné pour maintenir les dépenses dans les plus strictes limites du nécessaire. Cela paraîtra évident si l'on considère que des 100,000 francs qu'on assigne au budget, 80,000 environ seulement sont dépensés effectivement en travaux statistiques, tandis que les autres 20,000 sont restitués au trésor public par les communes comme prix des imprimés que leur fournit le Ministère pour le mouvement de la population; des 80,000 francs restants 10,000 environ sont répartis chaque année, conformément à l'article 3me du Décret royal du 9 octobre 1861, aux bureaux provinciaux qui exécutent régulièrement et avec zèle les divers travaux statistiques; 10,000 francs représentent la rémunération des copistes, l'expérience ayant démontré que leur travail de copie et de dépouillement est bien moins dispendieux pour le trésor que ne le serait celui des employés ordinaires; enfin une partie de la dépense sert à l'impression et au tirage des bordereaux ou billets qu'on a coutume de distribuer pour la collection des renseignements et l'autre partie est employée à l'acquisition des publications statistiques et économiques, nationales et étrangères, dont la Direction a besoin.

Pour démontrer les difficultés qu'on a eues à vaincre, il serait peut être bon de faire connaître ici dans quel état se trouvaient les statistiques des gouvernements, qui précédèrent la constitution du royaume d'Italie; mais il en a été longuement parlé dans le rapport adressé au Congrès international de Berlin, publié par la presse et communiqué au parlement. Sans revenir sur les faits particuliers, nous rappellerons seulement qu'à l'exception du royaume de Sardaigne qui, pendant bien des années a joui de la libre publicité, toutes les administrations des autres États italiens maniaient la statistique comme un instrument purement gouvernemental, et souvent comme un instrument secret. Ils arrivaient par conséquent à des conclusions, qui donnaient à peine le contour extérieur des faits ou aboutissaient à des illusions et à des erreurs, puisqu'il est prouvé que la statistique ne peut prospérer qu'à l'aide d'une large et franche publicité.

Ces observations, qui peuvent, jusqu'à un certain point, s'appliquer aussi à la démographie, aideront à expliquer comment, dans les matières économiques et morales, les statistiques des années qui ont précédé la restauration nationale ne présentent que des données morcelées, incomplètes et souvent contradictoires, dont on ne peut se servir qu'avec de grandes précautions pour les comparaisons. C'est pourquoi le tableau comparatif de notre statistique ne peut pas même remonter à une dixaine d'années pour les matières même les plus communes et il doit par conséquent rester, pour la plupart des cas, dans les limites d'une statistique élémentaire. Si cette condition nécessaire a été pendant quelques années l'objet d'accusations et de regrets, comme si l'énorme travail accompli dans ces dernières années n'avait pas toujours abouti à des conclusions évidentes et nombreuses, nous pouvons être certains que dans quelques années d'ici on se formera un tout autre jugement sur la patience et la persévérance de ceux qui eurent la peine de jeter les fondements. La Direction de Statistique s'est efforcée de dissiper les doutes et de donner des éclaircissements sur une foule de questions, que les différents bureaux avaient soumises à son jugement. Ainsi à peine fut-il démontré que la statistique du mouvement commercial pêchait par sa base essentielle, c'est à dire dans les appréciations par lesquelles il fallait déterminer la valeur des marchandises importées et exportées, que le Ministère des finances confia au Directeur de la Statistique générale la délicate mission de former une commission d'évaluation, et le Directeur se flatte de n'avoir pas failli, au moins pour la partie qui le concerne, à la confiance que le Ministre a eue en lui.

Les abondantes collections contenues dans les archives, ainsi qu'une bibliothèque riche et variée permirent à la Direction de Statistique de venir en aide à beaucoup d'administrations publiques, qui avaient besoin de compléter leurs études par des confrontations de chiffres et par des renseignements tirés des documents nationaux et étrangers. Par là elle favorisait les recherches d'un grand nombre de statisticiens distingués, dont elle pouvait attendre un échange de productions et de travaux.

Les services du commerce et des écoles industrielles et professionnelles, temporairement agrégés à la Direction de Statistique, retirèrent un très grand bénéfice de cette agrégation; car ces services ne peuvent être bien remplis que par ceux qui sont familiarisés avec les matières relatives aux productions du pays. Les nécessités des trafics, et les mesures nécessaires pour en faciliter l'accroissement, sont d'autant plus manifestes et sont d'autant plus facilement indiquées qu'elles trouvent dans une complète revue des faits des éléments d'appréciation.

L'organisation de l'instruction technique, qui dépend du Ministère de l'agriculture et du commerce reçut, elle aussi, une direction utile, grâce au concours de la Direction de Statistique, à laquelle aboutissent l'histoire du travail national et le budget des arts et métiers. On ne peut nier l'influence qu'eurent les publications et les recherches statistiques entreprises par la Direction; elle fut aussi féconde pour les particuliers désireux d'étudier, qui y trouvèrent, chaque fois qu'ils en firent la demande, des indications de fonds et des renseignements correspondants, pour les administrations légales ou industrielles, qui sentirent le besoin de se renseigner exactement sur la marche de leurs affaires, sur ceux qui y étaient intéressés et sur l'opinion publique. Il faut surtout louer les grands municipes qui, faisant usage du subside et suivant l'exemple des publications officielles, produisirent d'importantes études statistiques sur la population, sur les conditions hygiéniques et aussi sur les conditions économiques des communes de leur ressort. Les établissements privés, les institutions de crédit, les caisses d'épargne, les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, à qui la Direction générale fit appel pour obtenir des renseignements sur la nature et sur l'importance de leurs opérations, répondirent avec empressement à l'invitation, prévoyant bien l'avantage qu'ils retireraient d'un système de publicité bien entendu. Et en effet ils s'efforcèrent de s'unir pour offrir ensemble avec des comptes et des budgets une quantité de notices explicatives; ces renseignements que la Direction demanda eurent pour effet de favoriser l'ordre et la régularité dans quelques unes de ces administrations où ces qualités faisaient défaut. Cette influence bienfaisante quoique indirecte de la Direction de statistique sur les travaux provinciaux, communaux et sociaux doit être considérée comme très importante, et son action ne deviendrait pas moins utile sur l'administration centrale, si l'on pouvait, comme en Prusse, rendre obligatoire parmi nous le noviciat des études et des travaux de la statistique, sous la direction d'un chef de bureau, pour tous les employés de l'administration indistinctement. Cet acheminement vers la partie pratique de la statistique, facilité en Italie, mais rencontrant encore des obstacles auprès des autorités publiques et des libres représentants des provinces et des communes, assure au gouvernement et au pays une compensation dans la collection nombreuse et promptement réunie que publie la Direction de Statistique.

Il est de fait que peu de gouvernements, même parmi les plus anciens et les mieux organisés, sont plus empressés que le nôtre à publier les documents statistiques. Ainsi les travaux annuels sur le mouvement de la population et sur la navigation se publient chez nous bien avant l'époque usitée en France et en Angleterre. L'annexion même de la Vénétie, qui a demandé un travail d'assimilation assez considérable, n'a pas arrêté la Direction de Statistique dans l'accomplissement de sa tâche, et à l'heure qu'il est, elle s'est déjà arrangée de manière à faire figurer cette région dans les cadres avec les autres provinces. Une réunion d'hommes studieux qui, par l'intervention des délégués ou commissaires des différents gouvernements de l'Europe, a le caractère et prend le titre de Congrès international de statistique, fut invitée avec instance, accueillie et fêtée avec honneur au mois d'Octobre 1867 à Florence.

Personne n'ignore combien la Direction de la Statistique s'est efforcée de rendre cette solennité de la science digne du pays, utile à nos institutions et de faire qu'elle répondît à l'attente de l'Europe. Le sujet du programme et le compte-rendu des travaux du Congrès, portés à la connaissance du public, restent comme témoignages des décisions prises en cette occasion, pour l'avancement des institutions statistiques.

La Direction de Statistique a fait de son mieux comme pourront en témoigner les hommes qui se sont occupés d'études de statistique et qui connaissent les difficultés qui s'opposent à la collection des renseignements; nous osons espérer qu'ils porteront un jugement bienveillant et impartial sur les travaux que la Direction a commencés et poursuivis avec autant d'assiduité que de persévérance.

La Direction sera très reconnaissante aux personnes compétentes qui lui indiqueront de nouveaux travaux à entreprendre ou des améliorations à introduire dans les travaux déjà faits. Elle est plus que jamais persuadée qu'une œuvre d'une si haute importance ne peut atteindre un certain degré de perfection que par des efforts diligents et par de longues et patientes corrections.

Les nations même les plus expérimentées en fait de publications statistiques manquent encore de beaucoup de travaux partiels dans les différents ordres de l'économie sociale. Il n'y a pas longtemps, nous avons entendu, en France, dans une discussion sur la liberté du commerce, quelques députés engager une dispute sur les chiffres présentés par le Ministre de l'agriculture et du commerce. Il ne faut donc pas s'étonner si nous, qui sommes un peuple jeune et nouveau, nous avons bien des choses à refaire, beaucoup à retoucher et beaucoup à entreprendre. Rien n'est plus dangereux pour la science que de se fier à des instruments imparfaits, et d'accepter les résultats d'analyses incomplètes. Mais la meilleure preuve qu'on a une idée claire de la bonne méthode, c'est d'apercevoir

les lacunes; c'est aussi la plus sûre garantie que le défaut une fois connu ne peut induire en erreur. Il n'est plus besoin que d'indiquer le mode et la place des rectifications à faire.

C'est pour nous une grande consolation que les travaux déjà faits par la Direction aient été en grande partie favorablement jugés par les hommes les plus compétents de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et surtout par un homme, M. Cordova, dont nous déplorons vivement la perte récente et qui avant d'être ministre, a été mon prédécesseur dans ce bureau et à l'école duquel je m'honore d'appartenir.

Florence, 15 Août, 1869.

Dr Pierre Maestri.

SOMMAIRES STATISTIQUES.

TERRITOIRE.

Météorologie italienne (Meteorologia italiana). Années 1865 (de mars à décembre) 1866, 1867 et 1868.

L'Italie, qui des régions alpines s'étend presque jusqu'aux plages africaines, continentale dans la vaste vallée du Po, péninsulaire et insulaire dans les autres parties de son territoire, est un pays plus propre qu'aucun autre aux études météorologiques. Les observations faites en 1867-68 et consignées dans le tableau qui suit, donnent pour les stations météorologiques les plus importantes, les moyennes du mois le plus froid et du mois le plus chaud, le maximum et le minimum absolu et la température moyenne de l'année.

	Latitude.	Altitude.	Mois plus froid.	Mois plus chaud.	Minimum absolu.		Maximum absolu.		Moyenne annuelle.	
	—	—	—	—	*1867.*	*1866.*	*1867.*	*1868.*	*1867.*	*1868.*
		Mètres.	Moyenne.	Moyenne.	—	—	—	—	—	—
Aoste	45°, 44'	600	0°, 93	20°, 82	— 11°, 0	— 11°, 30	32°, 0	32°, 20	11°, 19	11°, 10
Turin	45, 40	276	1, 60	23, 30	— 6, 6	— 15, 50	35, 2	64, 20	12, 05	11, 70
Pérouse	43, 8	520	5, 68	23, 38	— 3, 9	— 2, 90	33, 6	63, 20	13, 35	12, 72
Sienne	43, 16	348	5, 98	23, 89	— 1, 0	— 4, 30	34, 3	35, 60	14, 17	13, 71
Milan	45, 28	147	1, 63	24, 35	— 8, 4	— 10, 91	36, 2	35, 52	13, 14	12, 70
Ferrare	44, 50	15	3, 59	25, 68	— 7, 9	— 7, 50	39, 1	37, 00	14, 38	14, 32
Florence	43, 46	73	6, 48	24, 88	— 4, 3	— 5, 00	35, 5	39, 50	15, 18	14, 72
Rome	41, 54	49	7, 14	24, 78	— 2, 0	— 3, 00	34, 5	34, 50	15, 49	15, 15
Gênes	44, 25	48	9, 46	25, 01	2, 3	— 2, 60	32, 4	32, 80	16, 77	16, 49
Ancône	43, 68	25	7, 59	27, 05	2, 7	— 0, 50	36, 1	32, 70	16, 52	15, 96
Naples	40, 51	57	11, 62	26, 25	2, 0	0, 20	31, 6	34, 20	16, 46	15, 59
Palerme	38, 7	72	11, 65	25, 45	6, 1	4, 56	40, 4	34, 60	18, 10	17, 27

Or voici les extrêmes de la température moyenne des quatre saisons en 1868:

	Printemps.	Été.	Automne.	Hiver.
	—	—	—	—
Moyenne (minimum)	Pérouse . . 12. 13	Aoste . . . 20. 16	Aoste . . . 10. 40	Moncalieri . 0. 07
» (maximum)	Naples . . . 16. 42	Ancône . . 25. 23	Catane . . 19. 40	Palerme . . 10. 13

Les eaux potables du royaume d'Italie (Le acque potabili del regno d'Italia), Florence 1866, 1 vol. in-4°.

Statistique des eaux minérales du royaume d'Italie: année 1868. (Le acque minerali del regno d'Italia). Florence, 1869, 1 vol. in-4° petit.

Le travail se divise en quatre parties principales:

La première table énumère d'abord, province par province et commune par commune, toutes les sources comprises dans les territoires respectifs.

Après la colonne des provinces et des communes vient celle du nom spécial de l'eau ou de l'endroit de sa source; la 3me colonne contient le nombre des sources; la 4me la qualité chimique des eaux, dans la 5me on indique le vo-

lume d'eau qui jaillit toutes les 24 heures; dans la 6me et 7me on dit si l'eau a été analysée ou non; dans la 8me on indique le nom du chimiste, qui l'a analysée. Dans les colonnes suivantes on fait connaître l'usage thérapeutique des eaux et le nombre des établissements de bains.

La colonne des observations désigne les principales maladies guéries par les eaux et présente de courtes notices historiques et statistiques sur les eaux et sur les établissements de bains, ainsi que sur le degré de confiance que leur accorde le public.

Le second tableau résume, par provinces et par divisions territoriales, toutes les eaux inscrites sur le premier tableau avec les données statistiques correspondantes. Les eaux y sont réparties par groupes et d'après les résultats de l'analyse chimique, on les a classées suivant la température, le volume et l'usage thérapeutique etc. Deux récapitulations générales pour le royaume, les provinces et les divisions complètent ce second tableau. La dernière partie offre l'analyse chimique de 600 eaux minérales, classées selon leur nature chimique et disposées d'après l'ordre des provinces et des communes du premier tableau.

Le volume se termine par une table alphabétique très-étendue où sont consignés les noms de toutes les eaux minérales, avec l'indication de la commune et de la province, où elles se trouvent, du numéro de la page et du nombre des analyses.

Le royaume d'Italie possède 1629 sources d'eaux minérales, réparties, selon leur nature chimique, en 22 classes de la manière suivante:

	Nombre.		Nombre.
Salines	320	Acidules ferrugineuses	249
Salines, iodo-bromurées	83	Acidules ferrugineuses iodurées	3
Salines ferrugineuses	25	Acidules sulfureuses	45
Salines, iodo-bromurées ferrugineuses	4	Ferrugineuses	122
Salines sulfureuses	64	Ferrugineuses iodurées	2
Salines, iodo-bromurées sulfureuses	17	Sulfureuses	471
Salines sulfurées ferrugineuses	8	Sulfureuses iodurées	19
Salines sulfurées ferrugineuses iodurées	6	Sulfo-ferrugineuses	63
Acidules	61	Bitumineuses	2
Acidules salines	42	Non classées	16
Acidules salines iodurées	2		
Acidules salines ferrugineuses	4	Total	1,629
Acidules salines sulfureuses	1		

Les sources peuvent être classées selon leur température comme suit:

Sources froides	(au dessous de 12°)	135	Sources chaudes (24° à 50°)	324
» fraîches	(13° à 14°)	661	» très-chaudes (au-dessus de 50°)	50
» naturelles	(15° à 18°)	350	Total	1,629
» tièdes	(19° à 23°)	109		

Voici quels sont les différents modes d'administration des eaux minérales:

Eaux employées pour bains	304	Eaux employées pour bains et boisson	291
» » boisson	482	» d'un usage incertain ou nul	552

POPULATION.

Recensement général de la population (Censimento generale della popolazione) au 31 décembre 1861, Turin 1864, 3 vol. in-4°.

La population italienne, d'après le recensement de 1861 pour les anciennes provinces et l'anagraphe de 1857 de l'empire d'Autriche pour la Vénétie, se résume dans les chiffres qui suivent: Population totale du Royaume 24,231,860 habitants, superficie 284,463 kilomètres carrés: population spécifique 85 habitants par kilomètre carré. Cette population était répartie en 68 provinces (population moyenne par province 356,000 habitants) et en 8,562 communes (population moyenne par commune: 2,830 habitants). Les maisons habitées étaient au nombre de 3,766,204; les familles, de 5,167,480: chaque famille se composait en moyenne de 4,69 personnes; chaque maison contenait, en moyenne, 6,43 habitants.

Population par sexe.

Hommes	12,128,824
Femmes	12,103,036
Total	24,231,860

Il y a donc en Italie un surplus de 25,788 hommes, et dans le rapport de 50,06 : 49,94 sur 100 habitants.

	POPULATION PAR RAPPORT À L'ÉTAT CIVIL			
	Total.	Hommes.	Femmes.	Sur 100 habitants.
Enfants et célibataires .	14,052,381	7,371,641	6,680,740	57, 99
Mariés	8,556,175	4,258,829	4,297,316	35, 32
Veufs.	1,623,304	498,354	1,124,950	6, 69

Le recensement présente les résultats suivants, au point de vue de la division de la population par âge :

	Total.	Hommes.	Femmes.		Total.	Hommes.	Femmes.
Depuis 0 à 6 ans. . . .	3,788,513	1,917,474	1,871,039	De . . 24 à 40 ans. . .	5,924,348	2,947,688	2,976,660
De . . 6 » 14 »	3,970,972	2,016,283	1,954,689	» . . 40 » 60 » . . .	4,528,265	2,291,968	2,236,297
» . . 14 » 24 »	4,405,912	2,132,796	2,273,116	» 60 ans et au-dessus .	1,613,850	822,615	791,235

Si l'on partage la population suivant les diverses professions ou conditions, on trouve les résultats suivants : individus attachés à l'industrie agricole, 8,292,248 ; à l'industrie minière, 58,551 ; à l'industrie manufacturière, 3,225,057 ; au commerce, 698,574 ; aux arts libéraux, 549,293 ; au culte, 174,001 ; à l'administration publique, 147,448 ; à la milice et à la sûreté publique, 242,386. Il y avait en outre 759,771 propriétaires, 520,686 domestiques, et 305,343 mendiants ; le reste des habitants (9,258,502, y compris les femmes vaquant aux soins domestiques, les enfants et les vieillards) figure, dans le recensement, sous la dénomination *sans profession*.

Nous donnons ci-après la répartition de la population d'après la langue et la religion :

Population d'après la langue.		Population d'après la religion.	
Italienne	23,958,103	Catholique	24,167,855
Française	134,435	Non catholique	32,932
Allemande	20,393	Israëlite	29,233
Anglaise	5,546	Diverses	1,840
Diverses	113,383		

Statistique d'Italie. Population (Statistica d' Italia. Popolazione). 1re Partie. Florence 1867, 1 vol.

Recensement général du 31 décembre 1861. Population de droit (Censimento generale. Popolazione di diritto). Florence 1865, 1 volume.

La population de droit des provinces, qui composaient le Royaume avant l'annexion de la Vénétie, était de 22,182,377, excédant ainsi de 405,043 habitants la population de fait.

Cette différence considérée par ordre de sexes donne :

	POPULATION		
	De fait.	De droit.	Excédant.
Hommes	10,897,236	11,288,355	291,119
Femmes.	10,880,098	10,894,022	13,924
Total . . .	21,777,334	22,182,377	405,043

Mouvement de l'état civil dans le royaume d'Italie de 1862 à 1868 (Movimento dello stato civile nel regno d'Italia). Florence 7 vol. in-4°.

Les renseignements que contiennent les documents publiés par l'administration sur le mouvement de la population en Italie se rapportent aux années 1863-1868 ; pendant cette période on trouve les résultats généraux suivants :

Mariages. — Voici quel a été le nombre des mariages en Italie de 1863 à 1868 soit en chiffres absolus, soit comparés à la population calculée:

Années.	Mariages. Nombre effectif.	Sur 1000 habitants.
—	—	—
1863	201,225	8, 17
1864	198,759	8, 02
1865	226,456	9, 23
1866[1]	142,024	5, 37
1867	170,456	6, 72
1868	182,743	7, 16
Moyenne annuelle	186,944	7, 37

Les mariages d'après l'état civil se répartissent ainsi:

	Mariages. *1863.*	*1864.*	*1865.*	*1866.*	*1867.*	*1868.*	Moyenne des six années. Réelle.	Par 100.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Entre garçons et filles	160,202	158,162	183,051	114,652	137,753	145,889	149,956	80, 22
» » et veuves	6,712	8,905	9,572	5,389	6,415	7,292	7,719	4, 13
» veufs et filles	22,213	21,628	23,469	16,034	19,628	21,475	20,774	11, 11
» » et veuves	10,096	9,614	10,366	5,949	6,630	8,087	8,495	4, 54
Total	201,225	198,759	226,458	142,024	170,456	182,743	186,914	100, 00

Naissances. — Le nombre total des naissances, non compris les enfants morts-nés, a été, pendant les années 1863-68, de 5,672,178, soit une moyenne par année de 915,363 naissances.

Années.	Naissances. Total.	Garçons.	Filles.	Sur 100 habitants.	Garçons sur 1000 filles.
—	—	—	—	—	—
1863	964,137	496,454	467,683	3, 91	1, 061
1864	936,795	484,430	454,365	3, 77	1, 066
1865	961,234	495,760	465,454	3, 63	1, 065
1866	980,200	506,024	474,176	3, 67	1, 067
1867	927,396	478,624	448,772	3, 65	1, 067
1868	900,416	466,530	466,886	3, 53	1, 061
Moyenne annuelle	945,363	487,474	457,689	6, 76	1. 065

Les naissances, distinguées suivant leur nature, se sont réparties en 1868 comme suit:

	Naissances. Total.	Garçons.	Filles.	Par 100.
	—	—	—	—
Légitimes	845,991	436,164	409,627	94
Illégitimes	20,630	10,725	9,905	2
Enfants trouvés	33,795	16,641	17,154	6

[1] Avec le nouveau code de 1866 on a adopté en Italie le mariage civil, ce qui explique la diminution sensible des mariages dans cette année.

En rapprochant le nombre des enfants illégitimes et des enfants trouvés au chiffre total des naissances, on trouve qu'il y a en :

	NAISSANCES NATURELLES.	
	TOTAL.	Sur 100 nés.
	—	—
1863	46,618	4, 8
1864	46,992	5, 1
1865	47,745	5, 0
1866	50,298	5, 1
1867	51,812	5, 6
1868	54,425	6, 0
MOYENNE ANNUELLE. .	49,648	5, 3

Dans le tableau suivant nous présentons les résultats des naissances par mois jusqu'en 1868 :

Années.	NAISSANCES PAR MOIS											
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1863.	89,338	86,268	91,672	84,787	78,357	69,939	73,048	74,658	75,785	78,818	80,292	81,234
1864.	90,568	67,449	87,914	78,897	73,717	67,215	71,806	74,315	77,192	79,070	73,532	77,618
1865.	83,691	86,060	90,741	85,646	77,006	69,612	75,150	79,254	80,871	82,964	77,800	75,939
1866	86,204	88,223	95,450	68,493	80,295	70,552	71,411	72,899	78,537	83,084	62,880	82,422
1867.	87,650	77,366	65,612	77,385	72,018	66,655	70,365	74,089	80,366	78,616	76,707	80,309
1868	84,317	78,712	62,835	78,542	75,647	64,939	67,709	73,677	75,186	71,926	73,718	73,213
MOYENNE ANN.	66,995	83,518	89,037	82,292	76,178	68,152	71,498	74,782	77,981	79,084	77,896	78,457
RAPPORT À 12,000	1,084	1,139	1,100	1,059	919	877	890	931	1,004	985	996	977

Morts-nés. — Pendant la période de 1863 à 1868 il y a eu 120,142 morts-nés, soit en moyenne chaque année 20,024 (11,728 garçons, 8,295 filles). En 1868, sur 21,345 morts-nés, 1,199 provenaient de naissances illégitimes et 785 étaient des enfants trouvés.

Années.	MORTS-NÉS					
	TOTAL.	Garçons.	Filles.	Sur 1000 naissances.	Garçons sur 100 filles.	Morts-nés enfants naturels sur 100 morts-nés.
—	—	—	—	—	—	—
1863	20,596	11,600	8,996	21, 38	126	8, 46
1864	15,677	9,160	6,517	16, 70	138	9, 94
1865	15,007	9,023	5,984	15, 61	149	10, 06
1866	25,064	14,754	10,310	25, 57	143	7, 35
1867	22,453	13,239	9,214	24, 21	144	6, 13
1868	21,345	12,594	8,751	23, 71	143	9, 29
MOYENNE ANNUELLE. .	20,024	11,728	8,295	21, 19	141	8, 87

Décès. — Les renseignements officiels relatifs à la division des décès, d'après l'état civil des personnes et par âge, remontent également à 1863. Le tableau suivant en présente le résumé par sexe depuis cette époque jusqu'en 1868, à l'exclusion toutefois des morts-nés.

Années.	DÉCÈS				
	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Sur 100 habitants.	Hommes sur 100 femmes.
—	—	—	—	—	—
1863	760,164	393,846	366,318	3, 11	108
1864	737,138	381,218	355,916	2, 99	107
1865	746,685	385,004	361,681	3, 00	106
1866	733,190	379,097	354,096	2, 92	107
1867	866,865	446,384	423,481	3, 42	105
1868	777,224	400,076	377,148	3, 04	106
MOYENNE ANNUELLE. . .	770,211	397,104	373,107	3, 08	106

La mortalité, qui en 1866 était en Italie de 2,92 sur 100 habitants, s'est élevée en 1867, à cause du choléra, à 3,42 pour 100: en 1868 elle était de 3,04 pour 100.

Voici les rapports annuels, en chiffres absolus et proportionnels par sexe, entre les décès et les naissances:

Années.	Décès. Sur 100 naissances.	Décès. Du sexe masculin sur 100 naissances du même sexe.	Décès. Du sexe féminin sur 100 naissances du même sexe.
1863	76, 84	79, 33	78, 33
1864	76, 52	76, 69	78, 33
1865	77, 68	77, 66	77, 70
1866	74, 80	74, 02	74, 68
1867	96, 47	92, 64	91, 36
1868	86, 32	86, 61	86, 62
Moyenne annuelle. .	81, 61	61, 59	81, 62

D'après l'état civil, les décès masculins et féminins se répartissent ainsi en 1868:

	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Par 100.
Impubères (au-dessous de 15 ans.)	407,041	213,044	193,997	52, 37
Adultes non mariés.	91,416	52,838	68,578	11, 76
Mariés	166,511	93,602	74,909	21, 66
Veufs	110,255	40,591	69,664	14, 19

Les décès considérés par âge présentent la répartition ci-dessous indiquée:

Age.	Nombre des décès 1868.	Nombre des décès 1863-68.
Depuis la naissance jusqu'à 1 mois . .	93,450	591,069
» 1 mois. . . » 3 » . . .	39,664	196,207
» 3 » . . . » 6 » . . .	28,230	162,425
» 6 » . . . » 9 » . . .	99,711	168,225
» 9 » . . . » 12 » . . .	30,245	172,501
» 1 an . . . » 2 ans. . .	86,521	504,001
» 2 » . . . » 6 » . . .	34,929	202,372
» 6 » . . . » 4 » . . .	17,565	107,929
» 4 » . . . » 5 » . . .	12,892	82,221
» 5 » . . . » 10 » . . .	26,557	169,807
» 10 » . . . » 15 » . . .	14,281	90,405
» 15 » . . . » 20 » . . .	16,969	105,645
» 20 » . . . » 95 » . . .	22,528	151,930
» 25 » . . . » 30 » . . .	21,061	139,954
» 30 » . . . » 65 » . . .	20,503	128,094
» 35 » . . . » 40 » . . .	22,068	141,219
Depuis 40 ans jusqu'à 45 ans.	22,717	137,488
» 45 » 50 »	23,795	137,183
» 50 » 55 »	21,084	144,759
» 55 » 60 »	30,076	174,610
» 60 » 65 »	35,137	196,990
» 65 » 70 »	36,422	197,874
» 70 » 75 »	34,767	195,861
» 75 » 80 »	29,103	156,862
» 80 » 85 »	16,646	101,154
» 85 » 90 »	7,844	42,114
» 99 » 95 »	2,431	12,815
» 95 » 99 »	663	3,798
Centenaires	137	664
Age inconnu	262	2,798
Total. . .	777,224	5,621,261

La mortalité est intimément liée aux changements des saisons. La table mortuaire suivante, divisée par mois, répond à cette importante recherche:

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
	Décès par mois.											
1863.	70,083	65,150	66,177	55,958	53,171	56,704	72,204	71,467	63,678	59.415	58,349	64,808
1864.	76,994	67,004	59,816	60,490	50,473	48,080	62,284	75,802	64,696	60,236	51,601	59,541
1865.	62,893	02,884	78,400	59,398	60,361	49,684	61,733	69,933	63,881	64,315	63,974	64,224
1866.	63,809	51,026	58,199	54,985	53,328	53,726	69,671	69,328	63,660	66,026	62,884	63,356
1867.	66,030	54,893	58,496	53,328	56,973	83,410	110,907	101,522	78,788	79 067	60,651	69,803
1868.	72,888	61,272	60,458	59,444	50,029	55,284	76,573	78,157	70,551	61,169	67,139	61,260
Moyenne ann.	68,783	60,626	62,762	57,267	52,389	57,815	75,596	78,201	67,512	64,871	60,766	63,832
Rapport à 12,000	1,053	1,021	961	906	802	911	1,157	1,197	1,068	985	960	976

Accroissement de la population. — Sans tenir compte des émigrations et des immigrations, l'accroissement de la population, tel qu'il résulte de l'excès des naissances sur les décès, se répartit pour chaque année depuis 1863 jusqu'en 1868 de la manière suivante:

Années.	Population calculée. Du sexe masculin.	Population calculée. Du sexe féminin.	Population calculée. Total.	Accroissement. Total.	Accroissement. pour %
—	—	—	—	—	—
1863	12,350,533	12,330,441	24,680,974	203,973	0, 89
1864	12,453,745	12,428,888	24,882,633	201,659	0, 82
1865	12,564,521	12,532,662	25,097,182	214,549	0, 86
1866	12,691,448	12,652,744	25,344,192	247,010	0, 98
1867	12,726,688	12,678,035	25,404,723	60,531	0, 24
1868	12,790,142	12,737,773	25,527,915	123,192	0, 48

Voici les résultats sommaires des opérations du recrutement de l'armée relativement à la taille et aux infirmités des inscrits dans les années 1863-66:

Années.	Inscrits sur les listes de tirage.	Total des examinés.	Réformés. Ensemble. Total.	Réformés. Ensemble. Sur 1000 examinés.	Réformés. Pour défaut de taille. Total.	Réformés. Pour défaut de taille. Sur 1000 examinés.	Réformés. Pour maladies et infirmités. Total.	Réformés. Pour maladies et infirmités. Sur 1000 examinés.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1863	232,154	159,979	56,674	351	22,918	143	33,156	207
1864	223,548	153,098	52,827	345	19,696	129	36,161	216
1865	232,224	157,664	51,208	325	16,965	108	34,248	217
1866 { Sans la Vénétie. .	243,391	165,542	57,585	346	21,655	131	35,930	217
1866 { Avec la Vénétie. .	268,929	162,106	61,945	340	22,255	122	39,690	218
Les 4 années . . .	956,855	652,847	222,054	340	81,834	126	140,225	214

Le même nombre de jeunes gens mesurés peut se répartir d'après leur taille, comme suit:

Années.	Tailles des inscrits mesurés. Au-dessous de 1m 34.	De 1m 34 à 1m 56.	De 1m 56 à 1m 63.	De 1m 63 à 1m 70.	De 1m 70 à 1m 75.	De 1m 75 à 1m 80.	De 1m 80 en sus.	Total des jeunes gens mesurés.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1863	21,276	10,348	50,942	57,459	14,969	4,216	767	159,979
1864	16,316	9,351	49,408	56,258	15,086	3,986	689	153,098
1865	15,342	8,916	50,340	60,696	16,784	4,697	856	157,667
1866 { Sans la Vénétie. .	19,455	10,408	56,262	60,973	16,326	4,378	782	165,542
1866 { Avec la Vénétie. .	20,063	10,760	57,208	68,576	19,149	5,677	973	182,106
Les 4 années . . .	74,999	39,403	207,904	21[illegible],989	65,990	18,278	6,285	652,850

ADMINISTRATION.

Dictionnaire des communes du royaume d'Italie (Dizionario dei Comuni del regno d'Italia). Turin 1863, 1 vol. in-8°.

Élections politiques et administratives (Elezioni politiche ed amministrative) pour les années 1865-66. Florence 1867, 1 vol. in-4°.

Élections administratives. — Le nombre des électeurs administratifs inscrits en 1865 et 1866 pour les élections communales a été de 1,137,026, ainsi répartis selon leur différents titres d'inscription:

	Total.	Par 100.
	—	—
Électeurs administratifs par contributions directes	1,031,735	90, 74
» » » titres et par capacité	105,291	9, 26
Total . . .	1,137,026	100, 00

Il y a donc en Italie 4 électeurs administratifs sur 100 habitants, et 16 sur 100 habitants du sexe masculin âgés de plus de 21 ans. Les électeurs qui se sont présentés au scrutin, n'ont été qu'au nombre de 442,039, ou 39 sur

100 inscrits. Les conseillers communaux s'élevaient au chiffre de 142,426, les conseillers qu'on aurait dû élire en 1865, à celui de 47,462.

Élections politiques. — Les électeurs politiques étaient, pour tout le Royaume, au nombre de 504.263, répartis, selon leurs titres d'éligibilité, de la manière suivante :

	Total.	Par 100.
	—	—
Électeurs politiques par impôts	314,943	62, 46
» par titres et par capacité	93,347	18, 51
» par exercice du commerce, des arts et de l'industrie	28,737	5, 70
» par taxe sur le revenu	67,236	13, 33
Total	504,263	100, 00

Voici les résultats généraux des élections générales en 1865 :

	Électeurs appelés au suffrage.	Votants Total.	Votants sur 100 électeurs.
	—	—	—
1er scrutin	504,263	271,923	54
Ballottage	340,310	186,729	55

Des 493 députés dont se compose le Parlement Italien, 178 ont été élus au 1er scrutin et 315 au tour de ballottage; la moyenne des votes obtenus par les premiers a été de 813, celle des seconds de 363 votes.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Statistique de la filature de la soie (Trattura della seta). Turin et Florence 1863-64-65-66-67, 5 vol. in-8°.

Le nombre des filatures de soie, sans compter les chiffres qui se rapportent à la Vénétie, est en diminution depuis 1863 :

Années.	Filatures Total.	d'après la méthode ordinaire	à vapeur.	Par 100 à vapeur.
—	—	—	—	—
1863	4,487	4,167	320	7
1864	3,904	3,560	344	9
1865	2,995	2,587	308	10
1866	2,773	2,411	362	13
1867 Sans la Vénétie	3,406	3,008	398	12
1867 Avec la Vénétie	4,964	4,543	421	8

Le nombre des bassines est également en diminution; on en comptait 50,712 en 1863; il n'y en avait plus que 43,717 en 1867, exception faite des 11,595 bassines de la Vénétie.

Il faut observer cependant que la diminution ne porte que sur les filatures et les bassines à système ordinaire tandis que les filatures et les bassines à vapeur se sont élevées, les premières à 320 et les secondes à 20,016 en 1863, à 398 et 20,701 en 1867.

Voici les résultats du filage annuel dans tout le royaume :

Années.	Cocons mis en filature Myriagrammes.	Cocons mis en filature Valeur en francs.	Soie grège obtenue Myriagrammes.	Soie grège obtenue Valeur en francs.
—	—	—	—	—
1863	2,137,314	87,002,665	160,744	107,000,441
1864	1,251,803	69,152,718	91,288	72,927,373
1865	1,162,108	73,419.108	82,698	80,300,147
1866	1,508,911	76,387,948	98,385	90,891,306
1867 Sans la Vénétie	1,550,491	96,128,000	101.145	103,510,000
1867 Avec la Vénétie	1,921,195	122,811,000	126,397	128,066,000

Il y a une différence considérable entre le produit de la soie grège obtenue en 1867 et celui des années antérieures à la maladie du ver à soie.

PRODUIT ANNUEL DE LA SOIE GRÈGE

	Quantité.	Valeur.
	Myriagrammes.	Francs.
Avant la maladie	275,793	167,643,000
En 1867	101,145	103,510,000
Décroissance	174,648	64,133,000

Statistique de l'industrie des provinces de Bergame et de Parme (Industria manifattrice delle provincie di Bergamo e di Parma). Florence 1865-66, 2 vol. in-4°.

Les statistiques de l'industrie manufacturière des provinces de Bergame et de Parme donnaient en 1861 les résultats suivants:

	Bergame.	Parme.
Ateliers	300	897
Moteurs à vapeur	17	2
Force en chevaux	117	6
Moteurs hydrauliques	195	835
Force en chevaux	955	2,069
Moteurs à vent	2	3
Force en chevaux	6	4
Valeur du capital fixe . . . L.	7,099,005	5,915,974
» des matières premières . . »	24,613,685	9,170,200
» des produits obtenus . . »	30,268,573	10,529,884
» des combustibles consommés . »	368,605	136,640
Dépense pour la main d'œuvre . . »	2,117,120	896,292
Nombre des Ouvriers	19,449	2,593

Du commerce italien antérieur et postérieur aux derniers événements politiques (Del commercio italiano anteriore e posteriore al nostro rinnovamento politico). Turin 1862, 1 vol.

Le commerce extérieur des différents États de l'Italie avant 1859 peut être représenté par les chiffres ci-après:

	Importations	Exportations
	Francs.	Francs.
Royaume d'Italie	607,538,468	569,934,294
Provinces vénitiennes	90,113,187	59,847,388
Autres États italiens	102,591,606	50,938,210
Total	800,251,261	680,719,892

La situation du commerce et de la navigation avant et après l'unité nationale, était la suivante:

	Avant l'unité *1859.*	Après l'unité *1868.*
Valeur du commerce (milliers de francs)	1,327,438	1,862,301
Navigation générale et de cabotage (tonn.)	6,409,577	17,979,591
Constructions navales (tonn.)	34,000	86,954

Il faut observer que les renseignements relatifs au commerce antérieur à 1859 comprennent aussi le trafic entre les États italiens, qui est aujourd'hui compris dans les rapports commerciaux de l'intérieur:

Mouvement de la navigation italienne à l'étranger (Movimento della navigaziono italiana all' estero) pendant les années 1861-67, 7 vol. in-4°.

Les résultats du mouvement de la navigation directe et indirecte dans les ports étrangers depuis 1861, se décomposent ainsi :

Années.	Arrivées et départs de la navigation italienne à l'étranger — Directe — Nombre des ports où le mouvement a eu lieu.	Navires.	Tonnage.	Indirecte — Nombre des ports où le mouvement a eu lieu.	Navires.	Tonnage.
—	—	—	—	—	—	
1861	88	11,212	1,069,853	97	4,811	1,072,133
1862	130	16,658	1,319,297	127	5,453	1,144,823
1863	121	14,128	1,476,217	138	6,053	1,301,411
1864	119	14,662	1,639,428	156	7,489	1,678,237
1865	128	13,629	1,630,053	157	8,115	2,009,151
1866	127	14,800	1,729,668	145	8,396	2,152,167
1867	145	15,351	1,793,761	176	10,227	2,610,371

Le tableau comparatif suivant donne les changements qui se sont opérés dans le mouvement de la navigation italienne à l'étranger, à voile et à vapeur, depuis 1861 jusqu'à 1867.

Années.	Arrivées et départs — À voile — Navires.	Tonn.	À vapeur — Navires.	Tonn.	À vapeur sur 100 — Navires.	Tonn.
—	—	—	—	—	—	—
1861	15,662	2,080,973	361	61,013	2, 2	2, 8
1867	24,017	6,989,275	1,561	414,657	6, 5	10, 4

Les navires affectés en 1867 aux deux espèces de navigation comptaient 253,067 marins.

Mouvement de la navigation dans les ports du royaume. — Pêche du poisson et du corail. — Marine marchande. — Constructions navales. — Naufrages (Movimento della navigazione nei porti del regno. — Pesca del pesce e del Corallo. — Marina mercantile. — Costruzioni navali. — Sinistri marittimi) embrassant les années 1861-68, 8 vol. in-4°.

Navigation générale et de cabotage. — Le tableau ci-après résume le mouvement de la navigation dans les ports du Royaume depuis 1861 et distingue les navires qui ont fait quelques opérations de commerce (navigation générale et de cabotage) de ceux qui n'ont été qu'en relâche.

Années.	Navigation pour opérations de commerce — Total — Navires.	Tonn.	Générale — Navires.	Tonn.	De cabotage — Navires.	Tonn.	En relâche — Navires.	Tonn.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1861.	229,006	15,220,093	34,706	5,085,381	160,991	7,997,969	33,307	2,136,743
1862.	246,851	16,491,501	40,692	5,801,843	173,695	8,495,802	32,464	2,193,856
1863.	266,704	18,896,722	42,530	6,786,381	197,772	9,831,515	26,396	1,775,826
1864.	263,673	19.130,291	43,264	7,034,042	188,643	9,732,222	31,703	2,364,027
1865.	260,678	16,341,176	39,282	6,528,464	193,677	9,675,406	27,719	2,167,306
1866.	240,523	16,078,786	37,512	6,718,961	177,562	6,486,719	25,449	1,873,106
1867.	228,550	17,802,693	34,290	6,256,101	166,911	9,328,371	27,349	2,216,223
1866. { Sans la Vénétie. .	250,508	19,578,503	35,575	6,630,933	187,863	10,531,729	27,070	2,415,841
{ Avec la Vénétie. .	261,124	20,405,423	43,488	7,269,501	190,275	10,710,090	27,361	2,425,832

Les chiffres suivants indiquent quels étaient pendant les deux années 1861-68 les rapports réciproques entre les navires à voile et les navires à vapenr, de même qu'entre les navires à pavillon national et les navires à pavillon étranger.

Années.	Navigation pour opérations de commerce. A voile — Navires.		A vapeur — Navires.		Navires a vapeur sur 100 — Navires.	
	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.
1861	179,621	8,875,767	16,078	4,207,588	8	32
1868 (Sans la Vénétie). .	191,862	8,323,572	31,642	8,839,090	14	52

Années.	Navigation pour opérations de commerce. A pavillon national		A pavillon etranger		Navires a pavillon national sur 100	
	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.
1861	175,664	8,716,153	20,335	4,367,197	90	67
1866 (Sans la Venétie). .	206,366	12,326,045	17,186	4,836,617	92	72

Voyons maintenant d'une manière plus spéciale qnel a été le monvement de la navigation en 1868 pour opérations de commerce dans les ports du Royanme, y compris la Vénétie :

	Arrivées et départs pour opérations de commerce. Navigation générale		Navigation de cabotage	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
A voile.	33,889	3,773,233	167,142	5,001,714
A vapeur	9,599	3,496,268	23,133	5,708,376
Chargés	34,046	6,034,526	139,986	8,958,782
Sur lest	9,442	1,234,975	50,289	1,751,308
A pavillon national. . . .	25,546	2,604,743	188,034	10,164,412
» étranger . . .	17,942	4,664,758	2,241	545,676
Total . . .	43,488	7,269,501	190,275	10,710,090

Les navires entrés et sortis pour la navigation générale comptaient 518,930 hommes d'équipages et 140,804 voyageurs ; les navires affectés au cabotage, 1,534,185 gens de mer et 968,318 voyageurs.

Pêche du poisson et du corail. — Les chiffres ci-dessous comprennent le mouvement, auquel les pêches ont donné lieu depuis 1865 :

Années.	Equipage.	Pêche du poisson — Navires.	Pêche du poisson — Tonnage.	Pêche du corail — Navires.	Pêche du corail — Tonnage.
1865 (Sans la Vénétie) . .	9,285	820	6,153	411	3,981
1866 » . .	7,208	566	5,958	344	3,629
1867 » . .	7,234	605	6,841	308	2,965
1868 » . .	7,066	550	5,474	317	2,989
1867 (Avec la Vénétie) . .	13,502	2,500	21,510	308	2,965
1866 » . .	11,601	2,295	16,471	317	2,989

Gens de mer. — L'inscription maritime a étée, de 1863 à 1868, la suivante :

Années.	Inscrits.	Années.	Inscrits.
1863 (Sans la Vénétie) . .	125,885	1867 (Sans la Vénétie) . .	157,797
1864 » . .	139,830	1868 » . .	160,411
1865 » . .	149,555	1867 (Avec la Vénétie) . .	169,889
1866 » . .	155,747	1868 » . .	176,491

Les hommes de mer peuvent être répartis, selon leurs divers grades, de la manière suivante: 4,040 capitaines au long cours; 3,327 capitaines de grand cabotage: 4,558 patrons, 117,597 matelots; 719 mécaniciens et 28,716 pêcheurs; 320 pilotes, 5,106 bateliers, 281 constructeurs et 12,546 calfats.

Marine marchande. — La marine marchande italienne a fait depuis six années des progrès notables. On peut s'en rendre compte par les relevés ci-joints, qui présentent l'effectif de cette marine en navires à voile et en navires à vapeur à la fin de chaque année, de 1864 à 1868:

Années.	A voile		A vapeur	
	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.
1864 (Sans la Vénétie)	13,809	573,242	90	19,337
1865 »	15,633	656,445	95	22,158
1866 »	16,111	694,919	99	22,445
1867 »	16,152	746,302	98	23,091
1868 »	16,148	747,956	101	23,142
1867 (Avec la Vénétie)	17,686	794,034	98	23,091
1868 »	17,815	859,387	191	23,412

Constructions navales. — Nous donnons pour les sept années 1862-68 l'indication des chantiers en exercice et des navires construits:

Années.	Chantiers en exercice.	Navires construits	
		Nombre.	Tonnage.
1862 (Sans la Vénétie)	56	215	25,271
1863 »	59	285	37,462
1864 »	59	266	28,395
1865 »	94	907	56,140
1866 »	92	675	59,522
1867 »	83	564	69,142
1868 »	79	651	85,703
1867 (Avec la Vénétie)	86	642	72,257
1868 »	81	703	86,954

Naufrages. — Pendant les cinques années de 1864 jusqu'en 1868 on a constaté 816 naufrages de navires italiens dans les mers d'Italie et à l'étranger.

Années.	Navires.			Personnes qui ont péri.
	Naufragés.	Perdus.	Sauvés.	
1864 (Sans la Vénétie)	151	115	36	63
1865 »	148	116	32	82
1866 »	171	100	71	684
1867 »	179	115	64	46
1868 »	167	121	46	93
1867 (Avec la Vénétie)	198	131	67	56
1868 »	181	132	49	106

Les naufrages des navires italiens et étrangers dans les parages des mers de l'Italie pendant la même période ont été:

Années.	Navires.			Personnes qui ont péri.
	Naufragés.	Perdus.	Sauvés.	
1864 (Sans la Vénétie)	144	101	43	42
1865 »	154	111	43	71
1866 »	135	68	67	21
1867 »	163	97	66	38
1868 »	134	91	43	34
1867 (Avec la Vénétie)	174	106	68	41
1868 »	142	98	44	44

Statistique des sociétés commerciales et industrielles (Statistica dello società commerciali ed industriali.) Année 1865. Florence 1866, 1 vol.

Voici quel est le nombre des sociétés commerciales et industrielles classées d'après la nature de leurs opérations et leur spécialité avec l'indication du capital social employé:

	SOCIÉTÉS		CAPITAL SOCIAL	
	Nationales.	Étrangères.	Sociétés nationales.	Sociétés étrangères.
Sociétés d'assurance . . . . N.	76	12	Fr. 49,920,936	Fr. 40,215,000
» de chemins de fer. . . . . »	19	»	1,413,032,009	»
» de crédit . . . . »	31	1	381,118,800	25,000,000
» industrielles . . . . »	199	5	440,196,330	43,144,125
TOTAL. . . N.	325	18	2,392,627,100	108,359,125

L'Italie économique en 1867. (Publié en français.) Florence 1867, 1 vol. in-8°.

Industrie minière, année 1865. Milan, 1868, typographie Civelli, 1 vol. in-4°. — *Rapports des ingénieurs du corps royal des mines sur l'industrie minière.* Florence, 1868, typographie Tofani, 1 vol. in-8°.

La statistique de l'industrie minière a pu s'effectuer sans obstacle et atteindre ce degré de sûreté que l'on désire dans de pareilles recherches, grâce au concours des ingénieurs du corps royal des mines, qui dirigent cette branche de l'industrie. Ce corps, par l'éducation scientifique qui le distingue, et par le caractère officiel de l'emploi public dont il est revêtu, est non seulement plus compétent pour connaître dans quelles conditions se trouve cette industrie, mais comme il est disséminé sur tout le territoire national, divisé pour cette branche du service en neuf districts minéralogiques, il est en mesure de pouvoir facilement examiner et vérifier sur les lieux mêmes les renseignements fournis par les industries prises isolément. C'est avec de telles garanties qu'il a été possible de mener à bonne fin cette partie de la statistique des industries, qui embrasse le travail des mines, comme celui des usines et des fonderies, des carrières et des fours, des tourbières et des salines, avec les indications spécifiées sur les mines, les fonderies et les usines en activité, sur celles qu'on est en train d'expérimenter, sur celles dont les travaux sont suspendus ou abandonnés, sur les machines et sur les moteurs, sur la nature, la quantité et la valeur des produits obtenus et des combustibles consommés, sur le nombre des ouvriers et la moyenne de leur salaire, et sur la dépense totale qu'entraîne la main d'œuvre.

Le produit des mines est une partie considérable du travail national, ou plutôt c'est l'instrument même de tous les autres travaux. Les résultats qu'embrassent les rapports des ingénieurs des mines et un tableau des chiffres coordonnés par les bureaux de statistique, sont déjà d'une grande valeur et deviendront d'une valeur plus grande encore aussitôt qu'on aura apporté à cette branche de l'industrie les améliorations projetées. Il était donc opportun et nécessaire de suivre ses progrès et de noter son développement graduel.

Le tableau qui suit indique la situation de l'industrie minière, de l'Italie en 1865, considérée sous le rapport du nombre des mines et des ouvriers, des produits obtenus et des frais de la main d'œuvre.

	Nombre des mines.	PRODUITS OBTENUS		Nombre des ouvriers.	Salaire de la main d'œuvre
		Quantités.	Valeur.		
		Kilogr.	Livres.		Livres.
Fer	44	148,471,900	9,033,460	2,212	013,988
Cuivre.	64	16,075,700	1,593,627	2,412	944,476
Galène	13	16,027,600	2,972,676	4,105	2,615,797
Or en minerai	14	103,800	9,100	649	278,968
» métal		94	226,555		
Mercure.	2	7,600,000	57,000	288	80,450
Zinc	1	282,800	10,000	28	7,475
Antimoine	1	100,000	50,000	»	»
Nickel	2	69,600	1,043	24	5,337
Pyrite de fer.	3	4,750,000	26,000	86	18,564
Manganèse	4	1,898,000	60,558	213	42,204
Lignite, tourbe	90	108,424,000	1,004,000	2,120	250,000
Soufre.	379	181,299,900	20,059,795	22,935	7,731,042
TOTAL. . .	587	»	28,103,816	35,010	12,9[illegible]4,301

Voyons encore combien, pour chaque espèce de minerai, il y avait d'usines métallurgiques, quel était le nombre des ouvriers employés, la dépense occasionnée par la main d'œuvre et les produits obtenus :

	Nombre des usines.	PRODUITS OBTENUS		OUVRIERS	
		Quantités.	Valeur.	Nombre.	Salaire de la main d'œuvre.
	—	—	—	—	—
		Kilogr.	Francs.		Francs.
Fer	299	51,795,100	21,655,125	8,177	5,350,330
Cuivre	21	1,032,600	2,781,574	257	143,178
Plomb } Argent }	10	7,909,200 / 702,100	4,206,626 / 1,537,935	775	345,811
Or	12	125	236,331	80	23,453
Zinc	1	80,000	36,000	18	7,560
Mercure	1	23,000	91,840	22	4,260
Nickel	1	37,600	131,630	»	17,217
Lignite et tourbe	1	20,000,000	800,000	»	»
Soufre	8	8,225,000	1,295,171	52	27,834
TOTAL...	354	»	35,755,232	9,411	5,919,643

L'Italie possédait en outre 86 gazomètres, qui produisaient 30,189,941 mètres cubes de gaz d'éclairage, 67,668 tonnes de cock, 6,968 tonnes de goudron, dont la valeur totale était de 14,188,598 francs. On employait 1,177 ouvriers, dont la main d'œuvre coûtait 885,925 francs.

Les briqueteries, tuileries, poteries et les industries céramiques ont donné les résultats suivants :

	Nombre des manufactures.	Valeur des produits.	Nombre des ouvriers.	Salaire de la main d'œuvre.
	—	—	—	—
		Francs.		Francs.
Plâtre	891	1,603,670 }		
Chaux	4,971	11,557,200 }	49,174	10,627,940
Briques et vaisselle	5,708	22,762,161 }		
Faïences et porcelaines	80	1,960,625	1,493	724,102
Verres et cristaux	46	3,827,734	1,979	961,824

FINANCES.

Les budgets des communes et des provinces (Bilanci comunali e provinciali) en 1863. Florence 1865, 1 vol. in-4°.

Budgets communaux, année 1866, Budgets provinciaux, années 1866-67-68. (Bilanci comunali anno 1866 e Bilanci provinciali 1866-67 e 68) Florence, 1868, 1 vol. in-4° petit format.

Parmi tous les éléments qu'il est nécessaire de connaître pour porter un jugement exact sur nos conditions financières et économiques, les principaux sont les balances entre les recettes et les dépenses des communes et des provinces, complément indispensable de la balance de cette grande et générale communauté qui s'appelle l'État. Nous dirons même que l'étude de ce rapport, de cette connexion entre la balance générale et les balances locales est devenue pour nous un des problèmes pratiques les plus urgents, du moment qu'on a tenté non seulement d'alléger la charge des dépenses du trésor en confiant aux communes et aux provinces une partie du service public, mais qu'on a en outre, par de nouveaux impôts, engagé quelques-uns de ces objets soumis au fisc, et qu'on avait réservé jusqu'ici aux finances locales. Il suit de là qu'on ne peut plus songer à de nouveaux impôts, ni au remaniement des impôts existants, sans examiner si, par de semblables innovations, on ne soustrait pas les fonds aux communes et aux provinces en rappelant vers le centre, c'est à dire vers l'État, les forces vitales et économiques, au moment même où on voudrait faire refluer la vie, la force et la responsabilité dans tous les membres du corps politique, dont on a constitué jusqu'à une certaine point l'autonomie.

Déjà en 1865 la Direction de la Statistique générale avait ordonné une étude sur les finances communales et provinciales, et elle avait publié à cet effet un sommaire des revenus et des dépenses ordinaires et extraordinaires. A l'égard des budgets communaux on avait même spécifié les revenus et les dépenses selon les différentes sources, dont ils proviennent ou qui contribuent à leur existence.

Ce travail publié en 1868 tire son origine des délibérations et des études parlementaires, pour servir de fondement à l'œuvre des législateurs.

La rédaction sous forme de résumé, que des milliers de budgets rendait indispensable, devenait plus facile par la quantité même des documents qui, selon la règle, devaient être rédigés ou compilés sur un plan uniforme. Bien que cette uniformité nuisit quelquefois, parceque sous l'apparente identité des titres de dépenses et de recettes elle ne laissait pas toujours apercevoir les différences provenant d'habitudes locales ou d'abus, la Direction de statistique ne se crut pas pour cela en droit d'instituer une enquête sur cette diversité, et elle dut nécessairement se borner à reproduire les faits légaux représentés par les chiffres et par les titres des budgets.

Il nous reste seulement à dire que lorsque par égard pour l'administration ou par manque de temps on n'a pas pu se procurer les éléments complets pour toutes les communautés communales, on a suivi la méthode rationnelle de donner sur les communes les plus importantes un choix de notices, qui permettent de déduire les conditions normales et générales de toutes les autres.

Cette comparaison, qui indique les traits généraux de la vie économique des communes les plus considérables de l'Italie, ne sera certainement pas sans avoir une grande utilité pour ceux qui ont, ou directement comme administrateurs ou indirectement comme régisseurs le pouvoir arbitraire de tracer la route à ces associations naturelles et autonomes, qui font que le salut et la prospérité de la patrie dépendent en grande partie de leur bon gouvernement. Il est certain qu'en Italie la commune pour être libre, elle n'a qu'à vouloir et à savoir s'y prendre; mais elle ne sera jamais vraiment et profitablement libre, si elle n'a pas la première condition de la liberté, qui est l'intelligence; et celle-ci est impossible dans ce cas sans l'auxiliaire des comparaisons qui, éclairant chacune des questions locales de la lumière des exemples, et la ranimant par la chaleur de l'émulation, l'élèvent à la hauteur d'une question rationnelle. La veritable émancipation et l'autonomie des communes est de savoir se régir soi-même, de connaître ses propres forces, de les comparer aux forces des autres, et de se proposer ce but si élevé, la perfection civile qui paraît non seulement possible, mais nécessaire, quand on voit par quels moyens et quels efforts d'autres ont su y arriver.

La province, telle qu'elle a été réglée par les dernières réformes de 1865, est un véritable corps administratif avec une autonomie suffisante, grâce à une représentation élective qui non seulement a pour tâche de mûrir et d'appliquer un grand nombre de mesures d'un caractère presque législatif, mais elle a encore la faculté pleine et entière de pourvoir aux dépenses que la loi attribue aux provinces et celle de délibérer sur les dépenses qu'il lui paraîtrait opportun de supporter volontairement dans un but d'intérêt local. La province italienne n'est donc pas maintenant une simple circonscription gouvernementale, comme le département de l'ancien royaume d'Italie et la province napolitaine; il n'y a même plus une autorité tutrice et de surintendance, qui surveille et dirige en partie les communes, comme cela arrivait avec le système de 1859, mais c'est une vraie entité financière, avec un patrimoine et un trésor à elle, et qui a ou peut avoir à cause de cela, des intérêts matériels distincts de ceux de l'État et des communes. L'idée de la province économique et financière emporte avec elle, comme conséquence nécessaire, celle de subordonner son action, surtout pour ce qui est des impôts et des impôts additionnels, à l'action des finances nationales et des finances communales. Il n'est pas à douter que ce règlement des provinces autonomes ne soit le fruit de la liberté, et d'une espèce de compromis entre les tendances de l'unité politique et celles de la fédération administrative, qui a trouvé sa formule dans le mot de centralisation. La constitution de la province autonome a même servi à combattre les tendances régionales. La loi de 1865 laisse aux provinces une dignité et une liberté, dont un petit nombre a fait jusqu'ici un plein usage, car, outre l'autonomie, dans les limites de leurs attributions et dans le cercle des circonscriptions territoriales prises isolément, elle leur accorde la faculté d'en venir à des accords et à des fédérations administratives entre province et province, et de préparer même de cette manière la constitution spontanée des agrégations régionales en ce qu'elles ont de vrai et de conforme à la nature des choses.

Il ne faut toutefois pas passer sous silence que si l'idée de la province dans le règlement actuel du royaume est presque parfaite, la formation et la circonscription territoriale sont encore très imparfaites. L'opinion générale est qu'il faut les remanier, pour que les provinces soient mieux en rapport avec les nouvelles conditions administratives, avec les voies de communications plus rapides et avec les exigences de la topographie et de l'économie. Et en effet si l'on excepte les règlements de 1859 qui furent de courte durée dans le royaume lombardo-sarde, après le traité de Zurich, les circonscriptions provinciales, telles qu'elles étaient sous les gouvernements précédents, n'ont été que peu modifiées, et les noms mêmes de quelques-unes attestent leur origine anti-unitaire. Mais il faut distinguer la conception organique de la province du fait matériel de la circonscription topographique; l'une a besoin de recevoir une application plus large et plus ferme, et cela regarde la population elle-même, l'autre est un problème complexe tout à fait pratique et de circonstance, qui ne peut être résolu que par un arbitrage législatif. Mais autre chose est d'avoir une grande latitude dans les attributions et autre chose d'être à même de les exercer.

Le pouvoir législatif s'inspirant des idées de liberté, et peut être aussi préoccupé des difficultés financières, n'a pas hésité à alléger le poids, qui pèse sur les bureaux ainsi que le fardeau gouvernemental pour charger d'autant plus les administrations provinciales, mais personne n'a pris soin de fournir à la province la base d'un véritable ordre économique, qui répondît au grand nombre de ces obligations. Les finances provinciales n'arrivent nécessairement qu'en troisième lieu dans le domaine de l'impôt, c'est-à-dire, quand l'État a déjà recueilli une bonne partie de la

moisson et que les conseils communaux ont glané le reste. Ce qui peut rester à la province après de tels empiètements, les cadres des revenus provinciaux le diront mieux que toute démonstration. Ils porteront en outre une grande lumière dans la question des circonscriptions territoriales, en faisant reconnaître ses divers degrés d'opportunité et de convenance économique, politique et civile.

Après ces idées, développées dans l'Introduction, viennent les *Considérations statistiques*, où se trouvent résumées en plusieurs paragraphes les tables générales des budgets communaux (au nombre de XII) des budgets provinciaux (IV tables), et des budgets communaux (1867) et provinciaux (1868) de la Vénétie (IX tables).

Dans les tables des budgets communaux, l'actif et le passif ordinaire et extraordinaire et les impôts additionnels sont récapitulés par arrondissements, provinces et départements ou divisions, et distingués en communes urbaines et rurales. L'actif aussi bien que le passif ordinaire sont toujours répartis par titres de revenus ou de rente (restes de l'actif; rentes patrimoniales; droit d'octroi; fermage de privative; taxe pour occupation du sol public; taxe sur les bêtes de trait, de selle, et de somme; taxe sur la valeur de location des bâtiments; revenus et provenances diverses): et par titres de dépenses (cens, annuité et intérêts de capitaux passifs; administration; justice, police et sûreté publique; garde nationale; travaux publics; instruction publique; santé publique, cimetières et culte; droit d'octroi gouvernemental et frais de perception; diverses). Les dépenses et les revenus extraordinaires sont donnés en bloc.

A la suite des tables spéciales des budgets communaux de 1866, viennent des tableaux comparatifs de quatre en quatre ans par provinces et par division, où les revenus ordinaires sont spécifiés en résidus actifs, rentes d'immeubles et cens, revenus divers, taxes et droits divers, et les dépenses communales sous les seuls titres de ordinaires et extraordinaires; on donne aussi les impôts additionnels par période de quatre ans.

Les tables des budgets des communes, chefs-lieux de province, sont semblables aux précédentes, sauf qu'elles se rapportent pour les deux années 1866 et 1867 aux tables générales des budgets provinciaux (années 1866-67-68). On a réuni dans le même cadre, la partie active comme la partie passive et les impôts additionnels. La partie active y est divisée en revenus ordinaires (rentes patrimoniales, rentes diverses), revenus extraordinaires (fonds disponibles des années précédentes et rentes diverses) et revenus spéciaux.

La balance du passif se divise également en trois parties; dépenses ordinaires, dépenses extraordinaires et dépenses spéciales. Les dépenses ordinaires ainsi que les dépenses extraordinaires sont réparties sous les neuf titres que nous avons déjà spécifiés précédemment. Les budgets provinciaux sont aussi répétés par districts, et suivis de cadres comparatifs de sept en sept ans, 1862-1868. Nous pouvons dire sans hésitation qu'il y a peu d'autres nations qui puissent offrir un document statistique plus important que celui-ci, soit par la nature du sujet, soit par la quantité de notes réunies et coordonnées qu'il renferme.

Budgets communaux. — En 1866, l'actif des comptes de prévision de toutes les communes du Royaume s'est élevé à 279,751,387 francs (revenus ordinaires, 134,921,870 francs, revenus extraordinaires, 58,095,764; impôts additionnels 86,733,753); et le passif à 279,125,753. Ainsi les revenus ont surpassé les dépenses de 625,634 francs.

Nous reproduisons la série suivante des budgets communaux depuis 1862 à 1866, en avertissant toutefois que pour la mettre en harmonie avec les budgets des années précédentes, nous avons compris dans les chiffres de 1866, 22,000,226 francs, provenant du droits d'octroi pour le compte du gouvernement.

Années.	Actif.	Passif.	Différence.	Années.	Actif.	Passif.	Différence.
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	Francs.	Francs.
1863	264,251,361	261,915,688	2,339,673	*1865*	347,938,160	315,875,545	2,062,615
1864	277,838,789	275,035,692	2,803,097	*1866*	301,751,613	301,125,979	625,634

En 1858 on avait inscrit dans les budgets communaux 219,515,929 fr. de revenus, et 229,631,899 fr. de dépenses. En 1866 les revenus ordinaires des communes urbaines et rurales peuvent se répartir ainsi:

	Revenus ordinaires — Total.	Communes urbaines.	Communes rurales.
	Francs.	Francs.	Francs.
Restes actifs	15,825,360	6,749,644	9,075,716
Revenus patrimoniaux et de biens fonds	18,901,114	5,562,771	13,338,343
» pour cens, annuités et valeurs	12,117,773	4,509,873	7,607,900
Droit d'octroi communal	61,919,949	53,011,188	8,908,761
Fermage de régies et location de place	722,432	386,924	335,508
Taxe pour occupation de sol public	1,188,683	811,547	377,136
» sur les chiens et autres bestiaux	2,302,239	1,030,018	1,272,221
» sur la valeur de location des bâtiments	23,491	11,030	12,161
Revenus et recettes diverses	21,920,829	13,431,566	8,489,263
Total. . .	134,921,870	85,504,561	49,417,309

Nous donnons aussi pour le budget passif les sommes spécifiées pour chaque titre de dépense et pour les différentes classes de population :

	Dépenses ordinaires		
	Total.	Communes urbaines.	Communes rurales.
	Francs.	Francs.	Francs.
Cens, annuités, intérêts	16,339,535	11,966,056	4,673,479
Administration	32,610,769	11,517,843	21,292,926
Justice, police, sûreté publique	20,265,628	13,910,968	6,324,660
Garde nationale	6,130,551	3,192,656	2,937,895
Travaux publics	20,541,741	6,449,758	12,091,988
Instruction publique	21,792,991	9,009,317	12,783,674
Hygiène, cimetières, culte	15,497,156	4,372,585	11,124,571
Frais de perception de l'octroi	6,778,612	6,527,228	251,384
Dépenses diverses et spéciales	33,611,129	16,395,944	17,445,185
Total	176,968,112	85,642,350	88,625,762

Budgets provinciaux. — Le tableau suivant présente un état comparatif des dépenses et recettes provinciales depuis 1862 :

Années.	Revenus.	Dépenses.	Années.	Revenus.	Dépenses.
	Francs.	Francs.		Francs.	Francs.
1862	23,112,380	23,759,673	*1866*	55,288,427	55,226,260
1863	26,132,256	25,798,775	*1867*	62,960,111	62,960,111
1864	35,007,097	35,007,077	*1868* Sans la Vénétie	62,417,564	62,258,280
1865	41,741,614	41,711,614	*1868* Avec la Vénétie	66,994,400	66,835,116

Les dépenses et les recettes provinciales de 1866, 1867 et 1868 se décomposent sous les titres généraux suivants :

	1866.	*1867.*	*1868*	
			Sans la Vénétie.	Avec la Vénétie.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Recettes ordinaires	2,568,402	3,137,600	2,926,429	2,992,973
» extraordinaires	8,825,616	11,272,636	10,805,434	11,096,646
» spéciales	3,479,385	5,025,449	4,201,686	4,519,809
Impôts additionnels	40,415,024	46,524,726	44,484,015	48,384,970
Total	55,288,427	62,960,111	62,417,564	66,994,400

	1866.	*1867.*	*1868*	
			Sans la Vénétie.	Avec la Vénétie.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Dépenses ordinaires	32,040,015	34,521,365	34,943,276	38,275,143
» extraordinaires	19,670,346	23,224,869	22,817,272	23,801,410
» spéciales	3,515,699	5,213,877	4,497,732	4,758,563
Total	55,226,290	62,960,111	62,258,280	66,835,116

Le tableau que nous insérons ici fait connaître quelles ont été les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'administration provinciale en 1868 :

	Dépenses		
	Total.	Ordinaires.	Extraordinaires.
	Francs.	Francs.	Francs.
Annuités, intérêts et extinctions de dettes	5,724,777	975,081	4,749,696
Administration	5,010,718	4,564,726	445,992
Instruction publique	3,220,251	2,366,758	853,493
Bienfaisance	13,914,504	12,851,376	1,063,126
Sûreté publique	3,454,518	3,226,428	228,090
Ponts et chaussées de la province	22,473,698	10,414,664	12,059,034
Travaux hydrauliques et maritimes	1,353,372	797,248	556,124
» publics divers	1,275,406	153,640	1,121,766
Dépenses diverses	5,649,309	2,925,222	2,724,087
Total	62,076,558	38,275,113	23,801,410

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Les sociétés de secours mutuels (Società di mutuo soccorso) au 31 décembre 1862. Turin 1864, 1 vol.

Le 31 décembre 1862 il y avait dans le royaume d'Italie, en excluant les provinces vénitiennes, 443 Sociétés de secours mutuel; 66 avaient été instituées avant 1848; 168 de 1848 à 1860; 209 de 1860 à 1862. Les 408 Sociétés; dont on a les renseignements statistiques, comptaient 121,635 sociétaires ou associés; 111,608 l'étaient de fait et 10,027 étaient membres honoraires. Les associés effectifs se divisaient en 101,208 hommes, 10,198 femmes et 202 enfants.

La cotisation annuelle des associés effectifs variait de 10 fr. 70 cent. à 7 fr. 16 cent. et la moyenne journalière des subsides, par rapport aux associés, de 1 fr. 12 cent. à 64 centimes. Les pensions viagères correspondaient à une moyenne de 366 à 190 francs par an.

Les Sociétés, en 1862, ont distribué 25,400 secours pour maladies et 1050 pour chômage involontaire durant 406,247 journées; elles ont accordé 236 pensions à des vieillards, et 414 secours à des veuves et à des orphelins.

Voilà maintenant le mouvement économique des Sociétés de secours mutuel, spécifié par titres de revenus et de dépenses.

Titres de Revenu.		Titres de Dépense.	
Subventions, donations, legs . . . . Fr.	204,866	Administration . . . . Fr.	163,668
Contributions des associés honoraires . . . . »	73,081	Pensions aux vieillards . . . . »	54,671
» » effectifs . . . . »	887,502	Subventions aux veuves et aux orphelins . . . . . »	29,121
Taxes d'admission . . . . »	83,970	Subsides aux malades . . . . »	424,373
Interêts des capitaux . . . . »	112,164	Médecines et assistance medicale . . . . »	29,084
Divers . . . . »	49,809	Diverses . . . . »	87,078
TOTAL. . . Fr.	1,411,392	TOTAL. . . Fr.	787,995

Le capital social, qui au 31 décembre 1861 était de 2,092,352 francs, s'est élevé, au 31 décembre 1862, à 2,715,749 fr.

Les caisses d'épargne (Le casse di risparmio) dans le royaume d'Italie, années 1864 et 1866. Florence 1867-68, 2 vol. in-4°.

Dans le royaume d'Italie il y avait au 31 décembre 1866, 184 Caisses d'épargnes, dont 123 caisses mères et 64 succursales: 19 de fondation antérieure à 1730; 23 ouvertes de 1831 à 1840; 44 de 1841 à 1850; 37 del 1851 à 1860 et 61 de 1861 à 1866.

L'actif des Caisses au 31 décembre 1866 représentait une valeur de 260,905,012 francs ainsi répartis:

Prêts sur hypothèque . . . . Fr.	102,574,309	Comptes-courants . . . . Fr.	1,898,808
» chirographaires aux particuliers . . . . »	8,812,432	Actions de sociétés industrielles et commerciales. »	1,241,092
» sur gage de valeurs . . . . »	12,010,815	Comptant en caisse, propriétés foncières et mobilieres et diverses . . . . »	14,439,559
» aux corps moraux . . . . »	59,858,197	TOTAL. . . Fr.	260,905,012
Valeurs publiques et bons du Trésor . . . . »	44,275,433		
Lettres de change . . . . »	20,771,367		

Le passif s'élevait à 242,967,081 francs, dont 224,712,852 francs constituaient le soldo des déposants. Les recettes des Caisses en 1866 ont été de 13,798,303 francs et les dépenses de 12,916,299 francs. La plus grande partie des dépenses (7,977,054 francs) correspond aux intérêts des sommes tenues en dépôt.

Le mouvement des dépôts et des remboursements en 1864 et 1866 (les intérêts non compris), a donné les résultats suivants:

	1864		1866	
	Nombre.	Francs.	Nombre.	Francs.
Dépôts	876,161	79,174,009	526,186	83,575,820
Remboursements	293,240	74,507,130	428,380	91,693,383

Le nombre des nouveaux livrets ouverts en 1864 a été de 97,010, celui des livrets acquittés, dans la même année, de 76,983: en 1866 les premiers ont été au nombre de 82,880, et les seconds de 90,880.

Le tableau ci-dessous indique d'une manière sommaire la situation des Caisses et des comptes des déposants de 1863 à 1866:

	31 DÉCEMBRE			
	1863	1864	1865	1866
Livrets en circulation	384,812	401,839	435,830	427,830
Valeurs en dépôt . . . . Fr.	188,410,587	200,033,090	224,942,827	224,712,852
Patrimoine des caisses . . . . »	18,842,384	15,544,365	17,055,927	17,937,931

En rapprochant le nombre total des livrets en circulation à la fin de 1866 et le solde des déposants du chiffre légal de la population, on trouve les résultats suivants : 1 livret sur 57 habitants et une moyenne de 9 francs et 26 centimes par habitant.

STATISTIQUE SANITAIRE.

Statistique de la santé publique. Le choléra-morbus en 1865 (Statistica della sanità pubblica. Il cholera-morbus nel 1865). Florence 1867, 1 vol. in-4°.

Le choléra envahit l'Italie le 25 juin 1865 et cessa ses ravages le 10 mars 1866. Les communes qui en furent infestées, comptaient 3,677,947 habitants; 1/8 environ de toute la population du Royaume, 23,577 personnes (6,41 par 100 habitants), furent atteintes par l'épidémie, et 12,901 personnes (3,51 par 100 habitants et 54,7 par 100 d'atteints) y succombèrent.

Personnes atteintes et mortes du choléra d'après l'état civil:

	Personnes atteintes		Décédés	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
	—	—	—	—
Célibataires	6,690	4,829	3,684	2,527
Mariés	4,735	4,903	2,627	2,518
Veufs	641	1,678	438	1,066
D'état civil inconnu	1,077	34	18	23

Personnes atteintes et mortes du choléra d'après la condition sociale :

	Personnes atteintes.	Décédés	
		Total.	Par 100 atteints.
	—	—	—
Condition aisée	2,210	1,325	60, 1
» médiocre	5,869	3,166	53, 9
» pauvre	15,467	8,396	54, 3
» inconnue	30	14	—

Personnes atteintes et mortes du choléra selon le lieu où elles ont été soignées :

	Personnes atteintes.	Décédés	
		Total.	Sur 100 atteints.
	—	—	—
Soignées à domicile	20,682	11,382	50, 5
» à l'hôpital	2,895	1,519	52, 5

Personnes atteintes et mortes du choléra par progression d'âge et rapport de celles qui ont été atteintes à la population d'un âge correspondant, et rapport entre les décès et les cas de maladie :

Age.	Personnes atteintes		Décédés	
	Total.	Sur 1000 de population spéciale.	Total.	Sur 100 atteints.
—	—	—	—	—
De 0 à 10 ans	4,054	4, 52	2,540	50, 3
» 10 » 20 »	2,772	3, 96	1,199	43, 3
» 20 » 30 »	4,931	7, 80	2,293	46, 5
» 30 » 40 »	3,860	7, 34	1,878	48, 6
» 40 » 50 »	3,212	8, 19	1,721	53, 6
» 50 » 60 »	2,151	7, 41	1,285	59, 7
» 60 » 70 »	1,570	9, 70	1,171	74, 6
» 70 » 80 »	740	11, 42	623	84, 2
» 80 » 90 »	179	13, 70	157	87, 7
» 90 » 100 »	18	18, 39	16	88, 8
Inconnue	90	»	18	»

La mortalité des personnes atteintes a été plus grande parmi les femmes de 0 à 5 ans et de 70 à 85 : l'épidémie a fait ordinairement plus de ravages parmi les hommes.

Morts violentes, année 1866 et 67 (Morti violenti). Florence, 1868 et 69, typographie Tofani, 2 vol. in-4°.

La statistique des morts violentes, commencée en 1864 et continuée en 1865, a été jusqu'en 1866, comprise dans les volumes du mouvement de la population des années respectives.

Le nombre plus considérable de notices obtenues en 1866 dans cette recherche spéciale nous a engagé à les publier dans un volume séparé.

Celui-ci se divise en deux parties: 1re Considérations statistiques; 2me Tables générales.

Les considérations statistiques résument les chiffres effectifs des tables générales en autant de paragraphes qui correspondent aux morts accidentelles, aux suicides, aux duels, aux homicides et aux exécutions capitales; ces tables sont en outre augmentées de rapports opportuns avec la population et les morts naturelles.

Les morts accidentelles sont étudiées relativement au sexe, à l'âge, à la condition et à la profession des personnes aux causes qui les ont produites, et aux époques où elles sont survenues.

Les suicides sont considérés par rapport au sexe, à l'état civil, à l'âge, à la condition et à la profession des individus ainsi, qu'à la manière, dont ils ont exécuté le suicide, aux causes qui le déterminèrent et à ses phases mensuelles.

Pour ce qui est des homicides qu'on distingue en volontaires, involontaires et infanticides, on donne le sexe des personnes qui en ont été les victimes, et on désigne le mois où ils ont été commis.

Quant aux duels on n'en donne que le nombre total; et pour les exécutions capitales seulement la distinction par sexe.

Toutes les spécifications des différents genres de mort violente susindiquées, sont dans les tables générales données tout au long par province et par division territoriale.

Les cas de morts violentes dans le royaume d'Italie (la Vénétie non comprise) ont été de 6827 en 1864, de 10,066 en 1865 et de 9037 en 1866. Elles sont ainsi réparties dans les cinq catégories de morts accidentelles, suicides, duels, homicides et exécutions capitales:

Morts violentes

	1864.	*1865.*	*1866.*	*1867* Sans la Vénétie.	*1867* Avec la Vénétie.	PENDANT QUATRE ANS Total.	PENDANT QUATRE ANS Hommes.	PENDANT QUATRE ANS Femmes.
Morts accidentelles. . . .	4,082	6,629	5,277	5,209	5,809	21,797	16,038	5,759
Suicides	646	678	588	657	753	2,865	2,147	518
Duels.	5	1	9	2	2	17	17	»
Homicides	2,006	2,688	3,157	2,587	2,628	10,477	9,170	1,307
Exécutions capitales . . .	88	70	6	4	4	168	169	»
Total. . .	6,827	10,066	9,037	8,459	9,194	35,124	27,540	7,584

En supputant les morts violentes de 1867 sur 100,000 habitants on arrive aux résultats suivants: morts accidentelles 97; suicides 3,11; duels 0,01; homicides 10,81; exécutions capitales 0,02; en somme 37,95 morts violentes sur 100,000 habitants.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Les institutions charitables (Le opere pie) en 1861. Florence 1867, 5 vol. in-4°.

La partie de la statistique des institutions charitables, qu'on a publiée jusqu'ici, concerne le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, l'Émilie et la Sardaigne. Ces cinq départements ou divisions, composés de 24 provinces et de 4,773 communes, forment environ les deux cinquièmes de la superficie du Royaume (101,393 kilomètres carrés sur 284,463), et contiennent plus des deux cinquièmes de la population italienne (9,234,472 sur 24,231,860 habitants). Des 4,773 communes comprises dans cette statistique, 2,777, représentant 7,014,683 habitants, sont pourvues d'institutions de charité.

Les institutions de charité qui se trouvaient établies dans ces départements en 1861 étaient au nombre de 5,981, dont 49 de fondation antérieure au 13me siècle, 35 du 13me, 38 du 14me, 108 du 15me, 355 du 16me, 598 du 17me et 1,409 du 18me siècle; 281 établissements furent institués de 1800 à 1815; 1,428 de 1815 à 1848, et enfin 522 furent fondés de 1848 à 1861; il existe ensuite 1,198 institutions de charité dont l'époque de la fondation est inconnue.

Le nombre des institutions de bienfaisance dans les cinq départements, divisées d'après le but qu'elles se pro-

posent, comme aussi la valeur des biens patrimoniaux respectifs, la moyenne annuelle des revenus, des dépenses et des sommes fournies par la bienfaisance, se trouvent dans le tableau suivant :

	Nombre.	Patrimoine.	Revenus.	Dépenses.	Somme distribuée en bienfaisances.
Hopitaux	389	237,575	15,294	15,410	7,030
Maisons d'aliénés	15	9,422	1,617	1,970	1,576
Hospices des enfants trouvés	53	8,893	2,568	3,851	3,736
Orphelinats	122	46,122	2,676	2,742	1,473
Depots de mendicité / Hospices pour les pauvres	128	50,245	3,838	4,158	2,588
Asyles	91	26,961	2,230	2,118	1,152
Ecoles, bourses et subsides	225	14,821	1,184	1,082	489
Monts de piété	154	21,409	1,486	1,226	9,155
» mariages	820	11,571	630	571	413
» aumônes	421	7,562	426	419	303
Subventions en argent	1,331	35,339	1,838	1,735	985
Secours aux infirmes	782	21,394	1,207	1,111	670
Culte et charité	312	26,866	1,637	1,613	616
Divers	1,138	86,164	6,382	6,392	3,162
Total	5,981	606,344	42,965	44,393	33,552

Parmi les institutions de bienfaisance non spécifiées dans ce tableau on compte 9 hospices de maternité, 9 bureaux pour le payement des mois de nourrice, 9 instituts de sourds-muets, 1 institut pour les aveugles, 6 hospices pour les jeunes vagabonds et pour ceux qui sortent de prison, 116 salles d'asile, et 130 établissements pour la distribution de blé; il y avait enfin 462 legs pour des secours en denrées et 49 pour le culte. Il y avait en outre 92 établissements de charité de différentes natures.

Le patrimoine des institutions de bienfaisance des cinq départements sus-indiqués était constitué comme suit:

Biens fonds urbains . . . L.	81,654,000	Valeur des meubles . . . L.	10,164,000
» ruraux . . . »	261,872,000	Actifs divers . . . »	59,322,000
Titres de rente de l'État (valeur nominale) »	59,086,000		
Capitaux, cens, etc. . . . »	134,246,000	Total. . . L.	606,344,000

2,528,910 personnes ont participé aux œuvres de bienfaisance.

Les hôpitaux et les hospices disposaient de 49,001 lits, dont 39,580 étaient gratuits, 645 demi-gratuits et 8479 payants. Le nombre total des journées d'hôpital a atteint en une année le chiffre de 5,607,780 journées.

INSTRUCTION.

Instruction primaire, publique et privée, pour les enfants des deux sexes (Istruzione primaria, pubblica e privata, maschile e femminile). Année scolaire 1862-63. Turin 1865, Modène 1865, 2 vol.

Instruction primaire, publique et privée (Istruzione primaria pubblica e privata). Année scolaire 1863-64. Florence 1866, 1 volume.

On peut voir par le tableau comparatif suivant quel a été en Italie (la Vénétie non comprise) l'état de l'instruction primaire dans la période de 1862 à 1864 :

	1862		1863		1864	
	Instituts.	Elèves.	Instituts.	Elèves.	Instituts.	Elèves.
Salles d'asile	1,673	71,054	1,806	81,513	2,720	107,572
Ecoles élémentaires	28,490	1,006,674	29,422	1,109,224	31,804	1,178,743
» pour adultes	«	«	3,298	124,201	4,556	164,570

Pour pouvoir comparer entre eux le chiffres des différentes années, on a omis 55 institutions de filles, représentant 20,962 élèves, et 89.663 élèves adultes des écoles de régiments fondées en 1864. Avec cette addition on aurait, en 1864, 39,631 établissements d'instruction primaire, fréquentés par 1,561,450 élèves ainsi répartis :

	Institute.	Élèves.
Salles d'asile	2,720	107,512
Écoles élementaires supérieures	2,124	54,205
» inférieures	29,680	1,124,538
Institutions pour filles	551	20,962
Écoles du soir pour les adultes et écoles du dimanche	4,556	161,570
» de régiment	»	89,663

Si l'on voulait ensuite classer les élèves selon leur sexe et leur condition d'enfants et d'adultes, on aurait les résultats suivants :

	Total.	Garçons.	Filles.
Élèves des écoles pour enfants	1,307,217	705,580	601,637
» » adultes	254,233	240,152	14,081
Total	1,561,450	945,732	615,718

Le rapport des élèves des écoles pour enfants de 2 à 12 ans avec la population est comme 1 : 3,74. Parmi les écoles primaires, 29,391, possédant 1,236,447 élèves, étaient des écoles libres; on comptait 45,115 instituteurs, 23,071 maîtres et 22,014 maîtresses. Pour préparer les instituteurs au degré de capacité voulue, on avait ouvert 50 écoles normales, 41 écoles magistrales, et 44 conférences magistrales, fréquentées par 7083 élèves ainsi répartis :

	Établissements pour les filles		Établissements pour les garçons	
	Nombre.	Élèves.	Nombre.	Élèves.
Écoles normales	23	854	27	2,325
» magistrales	17	413	24	1,132
Conférences magistrales	24	1,451	20	908
Total	64	2,718	71	4,365

Les dépenses faites par le Gouvernement, les Provinces et les Communes pour le maintien des écoles publiques se sont élevées, en 1864, à 16,689,341 francs :

	Dépenses pour les écoles publiques		
	Total.	Personnel.	Matériel.
	Francs.	Francs.	Francs.
Écoles pour les enfants	16,042,688	12,163,078	3,879,610
» » adultes	646,653	443,792	202,861
Total	16,689,341	12,606,870	4,082,471

Voici maintenant dans quelles proportions le Gouvernement, les Provinces et les Communes ont contribué à ces dépenses :

	Total.	Écoles pour enfants.	Écoles pour adultes.
	Francs.	Francs.	Francs.
Gouvernement	1,100,155	1,048,682	51,473
Provinces	371,476	354,459	17,019
Communes	12,700,901	12,168,721	532,180
Rentes patrimoniales et diverses	2,547,734	2,501,753	45,981
Total	16,720,268	16,073,615	646,653

La dépense pour chaque école se montait en moyenne à 59,065, et chaque élève coûtait 13 fr. 52 cent.

Instruction secondaire, publique et privée — Gymnases, lycées et écoles techniques (Istruzione secondaria, pubblica e privata — Ginnasi, licei o scuole tecniche). Année scolaire 1862-63. Florence 1860, 1 vol.

Pendant l'année scolaire 1862 à 63 on comptait dans tout le Royaume (la Vénétie non comprise) 1096 établissements ouverts à l'instruction secondaire classique et à l'instruction technique, consistant en 452 gymnases, 123 lycées, 177 écoles techniques, 344 gymnases et lycées des petits séminaires. Il y avait 210 établissements du gouvernement, 274 des communes et des provinces et 612 établissements libres y compris les 344 qui faisaient partie des petits séminaires. Abstraction faite des gymnases, et des lycées des petits séminaires, dont l'histoire scientifique se rattache à celle des institutions ecclésiastiques, voici l'origine des autres établissements; 40 ont été fondés à une époque reculée; 47 dataient du 17[me] siècle; 39 du 18[me]; 24 s'élevèrent de 1800 à 1815, 87 de 1816 à 1848; 144 de 1848 à 1860; 88 de 1861 à 1863, il y en à 96 sur l'origine desquelles manque tout indice. Quant aux écoles techniques, 2 étaient antérieures à 1815; 3 furent instituées de 1816 à 1848; 65 de 1849 à 1860; 100 de 1861 à 1863; on ignore l'époque de la fondation de sept écoles.

Les élèves internes et externes étaient répartis dans les différents établissement classiques et techniques de la manière ci-après indiquée:

	ÉLÈVES		
	Total.	Internes.	Externes.
Gymnases	22,759	5,375	17,384
Lycées	4,672	691	3,981
Écoles techniques	8,831	907	7,924
Petits séminaires	12,923	9,475	3,448
Total	49,185	16,448	32,737

Le personnel enseignant se composait de 5346 professeurs, dont presque la moitié appartenait au clergé.

Le résultat des examens de 484 établissements a été le suivant: 7,977 sur 9,964 établissements ont été reçus à l'examen d'admission et 14,258 élèves sur 21,559 ont été reçus à l'examen de promotion.

Le total des dépenses nécessitées par les établissements gouvernementaux, provinciaux et communaux se monta à 4,234,287 francs, ainsi répartis entre les gymnases, les lycées et les écoles techniques.

	Nombre des établissements	Nombre des élèves.	Dépenses.
			Francs.
Gymnases	228	17,098	1,878,422
Lycées	71		1,196,086
Écoles techniques	145	8,012	1,159,779
Total	444	25,110	4,234,287

Les dépenses se distribuent de cette manière; 3,644,205 francs pour le personnel de la direction et de l'instruction; 239,528 francs pour le personnel de service; et 350,554 pour le matériel et autres. La dépense proportionnée à chaque gymnase et à chaque lycée a été de 10,283 francs, ou de 180 francs par élève; tandis que la dépense moyenne par école technique n'a été que de 7998 francs ou de 145 francs par élève.

A coté du total des dépenses on a un total de revenus, qui s'élève à 4,268,451 francs, distribués selon leur provenance par classe d'établissements, comme suit:

	Gymnases.	Lycées.	Écoles techniques.
Revenus patrimoniaux	195,615	46,841	19,560
Concours du gouvernement	719,737	901,734	380,704
» provincial et communal	903,480	163,570	761,315
Taxes scolastiques et taxes diverses	105,794	67,248	2,817
Total	1,924,626	1,179,429	1,164,396

Le concours du gouvernement aux dépenses pour l'instruction secondaire est donc de 2,002,175 fr., celui des communes de 1,649,212, et celui des provinces de 179,144 francs.

Le nombre des collèges dans tout le Royaume était de 158, dont 72 appartenaient au gouvernement, aux provinces ou aux communes, et 86 étaient des fondations libres; ils contenaient en tout 9,359 élèves, répartis selon les cours suivis par eux de la manière suivante: cours élémentaire, 3,496; cours du gymnase et du lycée, 4,777; cours technique, 1086.

Les dépenses pour 56 parmi ces collèges du gouvernement, des provinces ou des communes montaient à 2,549,703: les revenus à 2,667,632 francs.

Instruction primaire et instruction secondaire données par des corporations religieuses (Istruzione primaria e secondaria data da corporazioni religiose). Année scolaire 1863-64. Florence 1865, 1 vol.

Les établissements d'instruction confiés à des communautés religieuses ou à des congrégations regulières et séculières étaient pendant l'année scolaire 1863-64, 1,112; 1,049 étaient destinés à l'enseignement primaire et 63 à l'enseignement secondaire; 189 aux garçons, 795 aux filles, et 128 aux deux sexes.

Le personnel enseignant était composé de 921 instituteurs et professeurs et de 8,086 institutrices; le personnel attaché au service comptait 3,279 individus des deux sexes.

La population totale des écoles était de 97,440 élèves, dont 91,688 fréquentaient les cours primaires et 5,752 les cours secondaires; et 18,730 les écoles des garçons, 62,883 des filles et 15,827 les écoles mixtes des deux sexes

Instruction primaire et instruction secondaire classique données dans les petits séminaires (Istruzione primaria e secondaria classica data nei seminari.) Année scolaire 1863-64. Florence 1864, 1 vol.

Pendant l'année scolaire 1863-64 il y avait dans le royaume 260 séminaires, dont 52 étaient spécialement destinés aux études théologiques et 208 étaient consacrés aux études élémentaires et classiques. Dans les 208 séminaires organisés pour l'instruction élémentaire et classique il y avait 1096 classes d'enseignement, c'est-à-dire 285 classes lycéales, 714 gymnasiales et 53 élémentaires; 44 n'étaient pas spécifiées. Les élèves internes et externes, qui suivaient les cours des petits séminaires, étaient au nombre de 13,174. Les internes étaient répartis selon leur âge et leur condition d'abbé et de laïques comme il suit:

	Élèves internes		
	Total.	Au-dessous des 12 ans.	Au-dessus des 12 ans.
	—	—	—
Abbés	8,429	7,391	1,038
Laïques	1,297	1,127	170
Total	9,726	8,518	1,208

Depuis la formation du royaume d'Italie jusqu'en 1865 on a fermé 82 séminaires, dont 50 pour manque d'obéissance aux lois scolaires.

Instituts techniques et écoles spéciales (Instituti tecnici e scuole speciali). Années scolaires 1863-64 1864-65. — *Instituts militaires* (Istituti militari). Année scolaire 1863-64. — *Écoles de la marine militaire* (Scuole di marina militare). Année scolaire 1865-66. Florence 1867, 1 vol.

Le royaume d'Italie possédait en 1864 (non compris la Vénétie) 59 instituts techniques, industriels et professionnels, qui tous presque ont été établis depuis 1860. 510 directeurs et professeurs présidaient à la direction et à l'enseignement. Les élèves inscrits pour l'année scolaire 1863-64 étaient au nombre de 2,855 et les auditeurs au nombre de 1482: ils étaient répartis selon la condition legale des instituts comme il suit:

	Nombre des instituts.	Nombre des élèves.	Nombre des auditeurs.	Personnel dirigeant et enseignant.
	—	—	—	—
Instituts du gouvernement	33	1,837	1,295	322
» provinciaux et communaux	21	739	151	150
» libres	5	279	36	38
Total	59	2,855	1,482	510

Parmi les instituts du gouvernement ou ceux qui leur sont assimilés, 46 étaient fréquentés par 2332 élèves et les 13 instituts libres par 523 élèves.

Voici maintenant les résultats des examens d'admission, de promotion et de diplôme pendant l'année scolaire 1864-65:

		Élèves		
		Examinés.	Approuvés ou reçus.	Reçus sur 100 examinés.
		—	—	—
Instituts du gouvernement et instituts qui leur sont assimilés	Examens d'admission	1,168	881	76
	» de promotion et de diplôme	1,730	1,254	72

		Élèves		
		Examinés.	Reçus.	Reçus sur 100 examinés.
		—	—	—
Instituts libres	Examens d'admission	106	65	61
	» de promotion et de diplôme	256	223	87

25 institnts étaient peurvus de bibliethèques, représentant 57,281 volumes. Les institn ts ceûtaient 1,020,980 francs et cette somme se répartissait de la manière suivante:

Appointemants des directeurs at des professeurs	L.	681,072
Salaires aux gens de service	»	64,663
Prix et subventions	»	24,186
Matériel at autres	»	251,059
Total. . .	L.	1,020,980

On a pourvu à ces dépenses avec les revenus suivants:

Revenus patrimoniaux	L.	75,348
Subventioo de l'État	»	377,129
» des provinces	»	431,734
» des communes	»	133,026
» des associatians privées	»	3,743
Total. . .	L.	1,020,980

Ainsi la dépense a été en moyenne de 19,261 francs par instituts et de 254 francs par élève et par auditaur.

Statistiques des bibliothèques (Statistica delle biblietecbe) Année 1863. Flerence 1865, 1 vol. in-8°.

En 1863, le reyaume (la Vénétie nen comprise) possédait 210 bibliothèques, dont 164 étaient ouvertes eu pu. blic. On distinguait ces bibliethèques en gonvernementales (33); en provinciales et communales (100); il y avait cellea qui appartenaient aux instituta scientifiques, aux cerperations religieuses et privées (71) et les institutiens mixtes (6); 171 étaient générales et 39 apéciales: parmi cea dernières, 25 ne e ontenaient qne des onvrages anciens, 11 étaient scientifiqnes et littéraires et 3 contenaient des euvrages de littéra ture. Toutes ensemble elles eemptaient 4,149,281 volumes, ce qui fait plns de 19 volnmes par 100 habitants.

Dans 97 bibliethèques munies d'nn registre convenable en a denné en lecture 988,510 ouvrages, qui penvent se classer selon la matière dent ils traitent, comme suit:

	Nombre des ouvrages donnés en lecture.
Sciences naturelles at mathématiques	183,523
» historiqnes et philosophiques	122,496
» philosophiques et morales	70,537
» sacrées	54,491
» législatives et de jurisprudence	193,972
Littérature et beaux arts	261,689
Encyclopédie at polygraphie	101,797

143 parmi les principales bibliothèqnes avaient un revenu de 746,317 francs provenant:

De revenus patrimoniaus	L.	87,770
De subventions du gouvernement	»	487,986
» des provinces	»	8,233
» des communes	»	94,404
De fands divars	»	67,924

Les dépenses se montaient à 739,075 francs, dont 232,969 devaient servir à l'acquisition de livres.

La Vénétie possède 46 biblietbèques contenant 905,895 volumes.

Écoles de gymnastique (Scuole di ginnastica). Année 1864-65. Florence 1865, 1 vol. in-4°.

De 1864 à 65 on comptait dans le royaume 255 écoles de gymnastique, dont 93 gouvernementales, 3 provinciales, 90 communales et 69 particnlières; il y avait 187 maîtres dont 48 seulement étaient patentés. Les ceurs de gymnastique étaient fréquentés par 17,923 élèves, 57 femmes pon comprises.

Fin.



